

L'homme oisif est comme l'eau qui dort : il se corrompt.

Latena

Le Canada

Nous ne possédons éternellement que ce que nous avons perdu.

Ibsen

VOL. XXV — No 156

Généralement beau ; averses le soir

MONTREAL, JEUDI 6 OCTOBRE, 1927

Maximum, 60 ; Minimum, 54

PRIX : TROIS SOUS

Les Canadiens-français et les affaires

Les belles fêtes qui ont accompagné la célébration des noces d'or de M. et Mme S.-J.-B. Rolland ont attiré l'attention sur la vaste industrie de la compagnie de Papier Rolland dont M. S.-J.-B. Rolland est le président.

Plusieurs leçons se dégagent des brillants succès de cette considérable entreprise fondée et dirigée exclusivement par des Canadiens-français.

Nous avons déjà parlé des excellents rapports qui existent entre patrons et ouvriers, dans cette compagnie qui possède deux grandes usines, et plusieurs bureaux et magasins dans les principales villes du pays. A ce point de vue, on peut la citer comme un magnifique exemple d'union et de bonne entente entre le capital et le travail.

Nous voulons aujourd'hui, souligner un autre fait que la même compagnie met bien en lumière : c'est le grand succès que les Canadiens-français peuvent remporter dans le monde des affaires.

La preuve qu'en fournit la famille Rolland n'est ni la première ni la seule, mais elle est sans contredit la plus brillante.

La compagnie de Papier Rolland, universellement connue par la valeur de ses produits de premier ordre, jette un vif éclat sur le nom canadien-français.

Elle nous fait voir le rôle que peuvent jouer les nôtres dans les affaires, l'influence qu'ils sont capables de s'assurer dans le domaine et les grands succès qu'ils y attendent s'ils savent utiliser leurs talents, acquiescer l'instruction spéciale nécessaire, faire preuve d'initiative, de volonté et de ténacité.

Il est temps que les Canadiens-français entrent de pleins pieds sur ce terrain qu'ils ont trop négligé dans le passé. Le cas de la famille Rolland comme quelques autres que nous pourrions citer ne sont que des exceptions. Cela ne suffit pas. De telles initiatives, de telles carrières devraient devenir une règle plus générale parmi nous. Dans l'armature économique du Canada les Canadiens-français doivent enfin apporter une quote part plus large, c'est-à-dire celle qu'ils ont le devoir de contribuer dans leur intérêt propre comme pour le profit général du pays.

La force des Canadiens-français ne peut pas résider seulement dans l'éclat d'une élite intellectuelle et dans la culture classique de belles qualités spéculatives. Sans doute, et nous l'avons souventes fois proclamé, il nous faut cette élite, mais il nous en faut aussi une autre.

Le passé est là qui nous le rappelle. Ce qui a seulement manqué à notre race, devenue une minorité, c'est l'influence et la force qui découlent de la puissance financière, commerciale et industrielle. Nous avons rêvé trop longtemps pendant que d'autres réalisaient.

A tel point qu'une légende s'est accréditée chez nous niant aux Canadiens-français toute aptitude pour les affaires.

L'histoire de la Compagnie de Papier Rolland s'ajoute à plusieurs autres pour démentir cette légende calomniatrice qui a affaibli notre confiance en nous-mêmes.

Nos compatriotes qui ont, dans le passé, accompli de véritables hauts faits dans les affaires commerciales, industrielles ou financières, ont dû déployer une énergie extraordinaire et posséder une ténacité presque héroïque pour surmonter les difficultés qui leur barraient la route.

Aujourd'hui, la même tâche est devenue relativement facile. Il est vrai que la concurrence et le struggle for life exigent toujours du caractère, de la persévérance et du courage, mais notre jeunesse contemporaine trouve dans nos différentes écoles spéciales un arsenal qui manquaient à nos pères. Ces écoles des hautes études commerciales, polytechniques, et techniques sont des pépinières de futurs hommes d'action qui occuperont dans le domaine des affaires la place que les Canadiens-français ont le droit et le devoir de prendre et de garder.

Au surplus, nos industriels, nos commerçants et nos financiers doivent posséder une instruction de plus en plus complète, classique même s'ils veulent et le peuvent. Le temps n'est plus où de tels hommes étaient réputés des ignorants et des inférieurs.

Pour le Canada tout entier comme pour la nationalité canadienne-française, nous devons prendre conscience de notre entière responsabilité, développer tous les talents de notre race, accroître son importance et son influence pour le bénéfice de toute la nation.

C'est pourquoi, nous ne cesserons de conseiller aux nôtres de profiter de la diffusion de l'instruction, d'estimer toujours davantage leur culture intellectuelle sans négliger leur entraînement aux affaires. C'est là que reposent non seulement notre survie, mais notre valeur future et la grandeur de notre prestige.

LA CHUTE DE PEKIN N'EST PLUS QU'UNE QUESTION DE JOURS

Une ville importante située au sud-ouest de la capitale est prise

VICTOIRE ANTINORDISTE

(Cable de la Presse Associée)

Pékin, 5. — L'immense de la chute de Pékin, aux mains des troupes de la province de Shansi, n'est que d'une question de jours, avec la nouvelle que Paoingfu, importante ville située à environ 85 milles au sud-ouest de Pékin avait été évacuée par les Mandchouriens.

L'évacuation de Paoingfu, venant immédiatement après la capture de Kalgan, au nord de Pékin par les troupes de Shansi, laisse entendre que les forces antinordistes ont remporté une victoire éclatante.

Le départ d'escadrons aériens et de l'artillerie lourde des Mandchouriens pour Tientsin aujourd'hui serait peut-être suivi de l'évacuation de la capitale.

L'on redoute une défaite de Chang-Tso-Lin.

mouvement militaire ainsi exécuté. Son message indiquait que des développements importants affectant le sort de Pékin étaient imminents.

Ferguson serait choisi chef, sans scrutin

(Dépêche spéciale) Winnipeg, Man., 5. — La majorité des personnes bien au fait de la situation à la convention conservatrice ont d'avis que le premier ministre Ferguson de l'Ontario est le chef choisi d'embellie et qu'il ne sera même pas nécessaire d'avoir un scrutin.

M. Bennett serait du côté de M. Ferguson, de même que sir Henry Drayton. La plupart des provinces votent en bloc pour lui. D'aucuns disent cependant, que le geste qu'il fit en éliminant le Règlement XVII lui aliénera les sympathies des orangistes et que quelques "sees" avérés lui tiendront rancune. A tout événement sa candidature semble être celle qui a le plus de chance de succès.

Elle doit abandonner cette traversée

(Cable de la Presse Associée) Douvres, Angleterre, 5. — Mme Mercedès Gleitz, qui tentait la traversée de la Manche à la nage, a dû abandonner la partie à 9.30 heures ce matin, n'étant qu'à 10 milles de Douvres. C'est son sixième échec.

L'ETAT DE SA G. MOR MATHIEU S'AMELIORE

Régina, Sask., 5. — Une amélioration dans l'état de M. Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina a été constaté à l'hôpital des Soeurs Grises aujourd'hui, mais M. Grandeur est encore très faible. Après avoir reçu quelques visiteurs lundi et mardi, il a pris un repos complet aujourd'hui. L'on a déclaré qu'il était beaucoup mieux aujourd'hui que la journée précédente.

LE CANADA ELU A LA VICE-PRESIDENCE DU COMITE PLENIER

A la conférence internationale du radio à Washington. — Le français, langue officielle

L'EMPIRE EN VEDETTE

Les sept nations britanniques ont trois présidences et vice-présidences de comités

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Washington, 5. — Le Canada a été élu à la vice-présidence du comité plénier de la Conférence Internationale du Radio, lors de la première séance aujourd'hui. Le résultat sera que le délégué senior canadien sera appelé à présider la convention quand le président Herbert Hoover ne pourra assister. Et cela pourrait survenir fréquemment car M. Hoover est l'un des hommes les plus affairés du cabinet des Etats-Unis.

Il n'y eut pas d'opposition quand M. Hoover choisit son groupe de chefs de comités. Les Etats-Unis et le Canada étaient en tête de liste pour le comité numéro un. M. Hoover expliqua que ce comité devait représenter la conférence en général, et recevoir les rapports des sous-comités.

Le délégué senior du Canada est Alexander Johnston, sous-ministre de la Marine et des pêcheries à Ottawa. Il a assisté à plusieurs séances du comité plénier de la Chambre des Communes quand les estimés de son ministère venaient à la chambre.

Les quatre délégués canadiens prendront part aux délibérations de cinq des dix comités qui au cours des cinq prochaines semaines réviseront les clauses de la convention du Radio tenue à Londres en 1912. Le Canada a été en outre élu sur plusieurs comités. Par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne, les délégués canadiens auront une représentation indirecte sur les autres comités. Sur les sept nations britanniques participantes aux délibérations, trois ont été élues à la présidence ou à la vice-présidence d'un comité.

Les délibérations d'aujourd'hui ont duré 70 minutes et se passeront sans incident. Le français, comme langue officielle de la diplomatie, fut adopté comme la langue officielle de la convention, mais l'anglais fut admis sur un pied d'égalité.

La question du droit de vote n'a pas été abordée aujourd'hui de sorte que le droit de vote de l'Etat Libre d'Irlande ne sera pas discuté avant la prochaine séance plénière.

LES CONSERVATEURS MANITOBAINS ET LA QUESTION DU TARIF

Ils sont favorables à l'élimination des droits sur les instruments de production

L'AGRICULTURE D'ABORD

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, Man., 5. — Bien que plusieurs résolutions sur la question tarifaire aient été déposées à la séance du conseil exécutif conservateur hier soir, elles sont pratiquement similaires, ont déclaré aujourd'hui des chefs du parti. D'une manière générale, les résolutions appuient le principe de la protection contre le libre-échange ou un tarif de revenu. Elles sont en faveur d'un tarif modéré avec tendance à éliminer graduellement les droits sur les instruments de production, en commençant par l'agriculture.

Une séance du conseil exécutif provincial aura lieu, samedi soir, quand une résolution définissant l'attitude des délégués manitobains sera adoptée et soumise à la convention nationale.

M. J. T. Haig, député-élu de la législature provinciale a été choisi comme vice-président pour le Manitoba au cours des délibérations de la convention.

Chaque province a le privilège de choisir un vice-président. L'engagement des délégués commencera samedi matin. Vendredi soir, le comité spécial d'organisation tiendra une conférence avec les délégués sur les lieux, afin de tracer les derniers préparatifs relativement au programme de la convention.

La salle amphithéâtre dans laquelle se tiendra la convention est rapidement transformée en un gigantesque auditorium et des sièges en nombre suffisant pour accommoder 7,000 délégués ont été disposés.

LA JAMAIQUE EST ANXIEUSE D'AVOIR CE SERVICE MARITIME

Le gouverneur aurait transmis un message au gouv. canadien à ce sujet

MENACE DE REPRESAILLES

Le message en question n'a pas été reçu à Ottawa. — Des explications

(Dépêche de la Presse Associée)

Kingston, Jamaïque, 5. — Le journal "Daily Gleaner" de Kingston publie l'entrefilet suivant aujourd'hui : "Nous comprenons que Son Excellence le gouverneur a transmis un message confidentiel au gouvernement canadien lui demandant quand il avait l'intention de mettre en opération le nouveau service de navires stipulé par le traité commercial des Indes Occidentales."

"Hier, nous avons publié une déclaration de l'Hon. D. T. Wint, à l'effet qu'un membre du gouvernement canadien lui aurait déclaré qu'un service de navires du Pacifique Canada pour transporter les produits de la United Fruit Co. au Canada serait suffisant pour cette île. L'opinion publique ici est anxieuse de savoir si le Dominion mettra en opération les navires marchands stipulés dans le traité ou s'il se propose de substituer un service du Pacifique Canada à cet effet. La question du traité Canada-Indes Occidentales, et le retard apporté dans sa mise en vigueur seront certainement soulevés lors de la prochaine session du Conseil Législatif et il ne serait pas surprenant si ce gouvernement se décidait à retirer les taux préférentiels actuellement octroyés à certains produits canadiens, à moins que le Canada ne se conforme à ses engagements en mettant le nouveau service de navires en opération."

L'Hon. D. T. Wint, mentionné ci-dessus, est un membre du Conseil Législatif de Jamaïque.

OTTAWA N'A PAS REÇU CE MESSAGE

Ottawa, Ont., 5. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie n'a pas reçu de message du gouverneur de Jamaïque lui demandant quand le service de navires stipulé par le traité commercial Canada-Jamaïque serait mis en opération. Une dépêche de Kingston laisse entendre qu'un tel message a été transmis au gouvernement fédéral.

Il a été précédemment annoncé que le Canada prenait les dispositions nécessaires pour remplir ses engagements. Des soumissions ont été demandées pour la construction de trois navires devant être mis en opération entre le Canada et les Indes Occidentales, et ces navires seront disponibles dans un an ou quinze mois au plus tard. Deux autres navires seront aussi construits pour ce service maritime, mais les contrats pour leur construction n'ont pas encore été accordés.

Le président, M. Jacques Perron, a présenté la conférence de la soirée, M. Adelphe Gadoury, celui-ci parla de la Confédération et de ses conséquences économiques, passant en revue tout ce que le Canada a accompli depuis la Confédération et montrant quelle impulsion elle a donnée à notre vie économique. Nous ne voulons pas emprunter au texte de M. Gadoury et nous aurons l'occasion de le publier en entier sous peu. Contentons-nous de dire que M. Gadoury a fait l'examen de notre vie économique sous toutes ses faces et montré comment notre pays a toujours été prospère sous le régime libéral.

Le président, lit alors un télégramme d'excuse de l'Hon. Ernest Lapointe, qui devait être présent, mais a été appelé au chevet de son père malade.

Il lut aussi le télégramme de sympathies envoyé en réponse par l'Association. Il demanda ensuite à l'Hon. M. Cardin de parler.

L'HON. M. CARDIN

Le ministre de la Marine et des pêcheries est, comme d'habitude, incité et spirituel. Il félicita le conférencier de son travail intéressant et malheureusement trop peu écouté. Il fait ensuite l'éloge de l'Hon. E. Lapointe, malheureusement absent, mais dont la présence en esprit est ressentie par tous. L'Hon. M. Lapointe a joué un rôle considérable, non seulement dans notre pays, mais à l'étranger où il a fait triompher notre idéal et en maintenant notre réputation. C'est la tâche que sir Wilfrid Laurier lui avait confiée.

L'Hon. M. Cardin félicita la jeunesse libérale de son enthousiasme et la félicité de se grouper, de se réunir, de se sentir les coudes. "Vous serez ainsi toujours prêts à la lutte et à la bataille, prêts aussi à donner votre appui et votre confiance à ceux qui ont voulu et réalisé le bien du pays tout entier." Il leur demanda de s'unir et de coopérer. L'homme seul ne peut rien, le parti bien organisé peut tout, mais le parti demande la coopération de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies. Il faut que nous soyons unis. Si nos partis ne sont pas assez grands pour notre idéal, abandonnons-les, mais s'ils sont assez étendus, si leurs idées sont assez larges, appuyons-les.

Jeune hier encore, le ministre de la Marine veut demeurer parmi les jeunes, compter avec eux et leur prêter le guide de sa faible expérience. Il passe ensuite à un historique de la Confédération et dit comment, tout en étant en minorité, nous pouvons nous imposer. Nous pourrions nous imposer sans.

RETOUR DE L'HON. E. LAPOINTE, à Ottawa

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, Ont., 5. — L'Hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, reviendra à Ottawa ce soir ou demain matin. M. Lapointe a été appelé d'urgence à St-Eloi, P.Q., par la grave maladie dont est atteint son vieux père.

RIEN N'EST TROP BEAU POUR LE CANADA

Et rien n'est trop bon pour la prov. de Québec, dit l'hon. P.-J.-A. Cardin

JEUNESSE LIBERALE

La réunion d'hier soir est un beau succès pour cette Ass. des jeunes

(Dépêche de la Presse Associée)

"Rien n'est trop beau pour le Canada, rien n'est trop bon pour les citoyens de la province de Québec." C'est en ces termes que l'honorable P.-J.-A. Cardin a terminé son trop court discours devant la Jeunesse libérale, hier soir. Le discours qui a suivi, celui de l'honorable Fernand Rinfret, a été aussi abrégé et nous avons regretté ne pouvoir entendre davantage les deux ministres parlant au nom du gouvernement fédéral.

Le banquet de l'Association de la Jeunesse libérale avait réuni tellement de monde que les salles du club de Réforme, pourtant très vastes, ne suffisaient pas à contenir tous les convives. C'est le premier dîner-casualité de la saison, mais si cela continue, il faudra agrandir le club de Réforme.

M. Jacques Perron président, ayant à sa droite l'honorable P.-J.-A. Cardin et l'honorable Alfred Leduc; à sa gauche, l'honorable M. Rinfret et l'honorable J.-E. Perrault. Les autres personnes à la table d'honneur étaient : l'honorable H. M. Macleod, M. Paul Mercier, m.p., M. C. Robitaille, m.p., M. le docteur A. Denis, m.p., M. Théo. Gervais, m.p., les députés de l'Assemblée législative, A. Plante, P. Messier et C. Bastien; puis MM. R. O. Grothé, Alf. Legault, Albert Théberge, Adolphe Gadoury, Evariste Leblanc, P.-A. Gariepy, Armand Lebeau, le docteur A.-D. Milot et l'échevin J.-H. Bédard.

Parmi les autres convives nous avons remarqué :

MM. Clovis Dansereau, Rosario Gaudry, Romain Pagé, Armand Circey, Jules Masse, Geo. Plamondon, P. Beaudin, Adrien Pelain, Ernest Gosselin, Donat Desrosiers, Amédée Marcotte, J. A. Laporte, Raoul Deschamps, Pierre Chicoyne, Edouard Landry, L.-P. Lussier, L. Boulanger, J. Maranda, R. Pinsonneault, J.-E. Cloutier, Aurore Mathieu, Cléo-phas Dufault, Omer Lefrand, Henri Gouin, Emery Phaneuf, c.r., Paul-Emile Létourneau, Robert Lavrière, Antoine Sénécal, H. Caron, Aurèle Sabourin, Denis Courchesne, Georges Caron, Emile Doucet, J.-E. Bérubé, Georges-F. Fortin, R. Gilles Mousseau, Hector Langvin Léonce Plante, L. J. Gauthier, Z.-P. Paradis, R. Rainville, Alexandre Gour, Antoine Chauvin, Philippe Monette, Jean Labrecque, John Ahern, Armand et Paul Collet, L. Armand Daigle Jos Elei, L. C. Farley, J. A. A. Leclair, Dr Jean Décarie, Paul Turgeon, Rodolphe Bélière, Camille Lavrière, Vincent Dupuis, Eugène Saint-Jean, Maurice Lalonde, J.-A. Francoeur, Maurice Tétréau, Edouard Tellier, René Théberge, Fred. Monk, Adrien Lapierre, J. Léon Pouliot, C. Gustave Adam, Bernard Bissonnette, D.-L. Boulanger, Emile Depocas Victor Doré.

M. ADELPHÉ GADOURY

Le président, M. Jacques Perron, ayant présenté le conférencier de la soirée, M. Adelphe Gadoury, celui-ci parla de la Confédération et de ses conséquences économiques, passant en revue tout ce que le Canada a accompli depuis la Confédération et montrant quelle impulsion elle a donnée à notre vie économique. Nous ne voulons pas emprunter au texte de M. Gadoury et nous aurons l'occasion de le publier en entier sous peu. Contentons-nous de dire que M. Gadoury a fait l'examen de notre vie économique sous toutes ses faces et montré comment notre pays a toujours été prospère sous le régime libéral.

Le président, lit alors un télégramme d'excuse de l'Hon. Ernest Lapointe, qui devait être présent, mais a été appelé au chevet de son père malade.

Il lut aussi le télégramme de sympathies envoyé en réponse par l'Association. Il demanda ensuite à l'Hon. M. Cardin de parler.

L'HON. M. CARDIN

Le ministre de la Marine et des pêcheries est, comme d'habitude, incité et spirituel. Il félicita le conférencier de son travail intéressant et malheureusement trop peu écouté. Il fait ensuite l'éloge de l'Hon. E. Lapointe, malheureusement absent, mais dont la présence en esprit est ressentie par tous. L'Hon. M. Lapointe a joué un rôle considérable, non seulement dans notre pays, mais à l'étranger où il a fait triompher notre idéal et en maintenant notre réputation. C'est la tâche que sir Wilfrid Laurier lui avait confiée.

L'Hon. M. Cardin félicita la jeunesse libérale de son enthousiasme et la félicité de se grouper, de se réunir, de se sentir les coudes. "Vous serez ainsi toujours prêts à la lutte et à la bataille, prêts aussi à donner votre appui et votre confiance à ceux qui ont voulu et réalisé le bien du pays tout entier." Il leur demanda de s'unir et de coopérer. L'homme seul ne peut rien, le parti bien organisé peut tout, mais le parti demande la coopération de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies. Il faut que nous soyons unis. Si nos partis ne sont pas assez grands pour notre idéal, abandonnons-les, mais s'ils sont assez étendus, si leurs idées sont assez larges, appuyons-les.

Jeune hier encore, le ministre de la Marine veut demeurer parmi les jeunes, compter avec eux et leur prêter le guide de sa faible expérience. Il passe ensuite à un historique de la Confédération et dit comment, tout en étant en minorité, nous pouvons nous imposer. Nous pourrions nous imposer sans.

Retour de l'Hon. E. Lapointe, à Ottawa

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, Ont., 5. — L'Hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, reviendra à Ottawa ce soir ou demain matin. M. Lapointe a été appelé d'urgence à St-Eloi, P.Q., par la grave maladie dont est atteint son vieux père.

LE RAPPEL DE RAKOVSKY OFFICIELLEMENT DEMANDE

(Cable de la Presse Associée) Paris, 5. — Le ministre des Affaires Étrangères, M. Aristide Briand, a prié ce soir, M. Jean Herbet, ambassadeur français à Moscou, d'informer le gouvernement soviétique que le gouvernement français ne considérerait plus Christian Rakovsky "persona grata" et désirait qu'un nouvel ambassadeur soviétique soit envoyé à Paris.

LE CONGRES DU MEXIQUE EXPULSE QUELQUES DEPUTES

Accusés d'être partisans des chefs de la rébellion mexicaine

VINGT-CINQ Y PASSENT

Le général Gomez aurait été exécuté par les troupes. — La révolte réprimée

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 5. — Le gouvernement Calles ne s'est pas relâché de sa sévérité afin de réduire à néant la révolte.

Le général Arnulfo Gomez, le seul chef rebelle vivant, a été exécuté aujourd'hui dans l'état de Vera-Cruz, suivant un message reçu par le consul-général de Mexico ici et dont la source n'a pas été divulguée. Gomez a été fait prisonnier hier soir et il paya, promptement, de sa vie sa révolte, tout comme l'un de ses collègues, le général Francisco Serrano, candidat à la présidence et autrefois ami intime du général Obregon.

Alors que les troupes fédérales continuaient à poursuivre sans répit les troupes débandées de récalcitrants, la chambre des députés a pris les mesures nécessaires pour purger la capitale de ceux qui sont censés avoir donné leur appui tacite au mouvement révolutionnaire.

Vingt-cinq députés ont été expulsés, sous le prétexte qu'en raison de leur affiliation avec les candidatures de Gomez et Serrano, ils n'étaient plus dignes de détenir des sièges à la chambre et de jouir de leurs droits de citoyens.

La législature de Vera-Cruz a expulsé cinq de ses députés pour la même raison et a ordonné leur mise en accusation pour complicité dans la rébellion.

L'on est enclin à croire que la ruine de l'exécution de Gomez est prématurée, vu que les dépêches de Mexico n'ont pas promptement confirmé cette nouvelle.

L'ESPRIT DE REVOLTE SE REPAND DANS 9 ETATS

Nogales, Ariz., 5. — Le "Nogales Herald" dit que des messages de l'intérieur du Mexique mandent que la révolte contre le gouvernement s'est étendue à neuf Etats. Un autre message signale que des soldats fédéraux se sont aussi mutinés dans l'Etat de Chihuahua.

Les neuf Etats où la révolte est ouverte sont : Vera Cruz, Morelos, Oaxaca, Michoacan, Puebla, Jalisco, Chihuahua, Sinaloa et Nayarit.

L'état de Jalisco est plus que tous les autres en pleine révolte. Dans cet Etat, les combats escarmouches ou l'exécution des ennemis capturés se suivent sans répit.

A Portezuelo, les autorités fédérales déclarent que 18 révolutionnaires ont été tués et 52 blessés. A Ameca, le commandant des troupes fédérales, dont le nom n'a pas été divulgué, a été mortellement blessé.

Le général Lucas Gonzales, commandant des troupes fédérales dans le district de Bacatete, qui depuis longtemps combat les Indiens Yaquis, adversaires du régime Calles, aurait quitté son poste sans avis et il est compris dans les milieux officiels qu'il a été rangé au nombre des adversaires du présent Calles.

Un certain nombre de personnes ont été tuées, dans un combat de rue, qui s'est déroulé dans la capitale mexicaine, mandent des dépêches parvenues ici.

L'une des victimes est un neveu de Tomas Robinson, député de l'Etat de Sonora. Cette nouvelle a été confirmée par Guillermo Robinson, frère de Tomas, qui est vice-consul mexicain ici.

A Nogales, Sonora, de l'autre côté de la frontière, Senora Maria Tapia de Obregon, épouse du général Alvaro Obregon, ex-président et de nouveau candidat, était en larmes. Le général Robinson, exécuté par les troupes de Calles dans l'Etat de Morelos avec 13 de ses partisans, était un proche parent de Senora Obregon.

Quelques-uns des 13 condamnés qui firent face au peloton d'exécution avec Serrano, un ex-ministre de la Guerre, appartenait à des familles honorables de Sonora.

COMBAT DANS LES RUES DE MEXICO

Nogales, Ariz., 5. — Une dépêche de Mexico au "Nogales Herald" mande que plusieurs personnes ont été tuées et un grand nombre blessées au cours d'émeutes qui se sont produites hier, dans la capitale mexicaine. Parmi les morts, il y a un neveu du représentant Tomas Robinson de l'Etat de Sonora. Ses parents ont confirmé la nouvelle ici.

Léger séisme, en Californie

(Dépêche de la Presse Associée) El Centro, Cal., 5. — Un léger tremblement de terre a été ressenti dans cette petite ville de la Vallée Impériale cet après-midi. Il n'y a pas eu de dégâts.

DES REGLEMENTS UNIFORMES SERONT PROMULGUES EN 1928

Pour la circulation sur les routes. — La guerre à la folie de la vitesse

ENTREVUE DE M. PERRON

Elle a donné de meilleurs résultats que la persuasion. — Nomination d'un jury

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 5. — L'honorable M. J. L. Perron, ministre de la Voirie, de retour du congrès des bonnes routes à Niagara Falls, a déclaré aujourd'hui que le congrès aurait pour effet la promulgation de lois uniformes du trafic au Canada.

L'honorable M. Perron fut l'un des principaux orateurs au congrès qui eut lieu à Niagara Falls la semaine dernière.

"L'une des plus importantes décisions prises," dit-il, "a été de conduire une vigoureuse campagne contre les excès de vitesse l'an prochain. Quand nous eûmes décidé de sévir au commencement de la saison actuelle dans la province de Québec, nous fûmes lous par la presse et le public en général, mais nous fûmes critiqués dans les autres provinces. L'on nous dit que nos mesures étaient arbitraires et que la persuasion était de beaucoup la meilleure méthode."

"La décision prise par le congrès d'entreprendre une vigoureuse campagne contre la vitesse dans tout le Dominion, à Toronto et dans l'Ouest spécialement, démontre que la persuasion a été vaincue."

L'honorable M. Perron dit que jusqu'ici, mille licences avaient été annulées dans la province de Québec au cours de la saison actuelle pour excès de vitesse.

"Cela peut paraître un chiffre excessif," ajouta-t-il, "mais tel n'est pas le cas. J'admets que sur le chiffre total d'automobilistes de la province, il y a environ trois mille ou deux pour cent, qui sont des maniaques de la vitesse. Un tiers d'entre eux ont perdu leurs licences, et les autres ont craint un sort similaire. Pendant les deux dernières semaines, aucune licence n'a été enlevée."

Le ministre, en faisant allusion au travail du congrès, dit qu'il était évident que l'uniformité des règlements du trafic était absolument nécessaire.

"Existe-t-il beaucoup de différences entre ces lois dans les diverses provinces?" lui fut-il demandé.

"La principale différence s'accuse en Ontario," répondit-il, "où la limite de vitesse est de cinq milles plus considérable que dans toutes les autres provinces. Cette différence ne devrait pas exister. Il existe aussi quelques différences dans l'interprétation des règlements et j'espère qu'ils seront régularisés lors de la prochaine conférence interprovinciale."

L'honorable M. Perron se dit enchanté de la saison du tourisme en 1927.

"C'est l'une des meilleures saisons jamais enregistrées, bien qu'elle ait été tardive. L'été a été un grand succès pour les touristes qui se sont satisfaits des conditions existantes dans cette province."

DEPART DU PREMIER MINISTRE POUR TORONTO

Québec, 5. — Le premier ministre, l'honorable L. A. Taschereau a quitté Québec pour Toronto cet après-midi, accompagné de madame Taschereau et de son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable Narcisse Pérodeau, dans un wagon spécial. L'honorable M. Pérodeau se rendait à Montréal.

Le premier ministre se rend à Toronto pour assister aux fêtes du centenaire de la Fondation de l'Université de Toronto. Il sera appelé à y prononcer un discours.

NOMINATION DU JURY POUR LE PRIX DAVID

Québec, 5. — Sur la recommandation de l'honorable Athanas David, secrétaire provincial, le cabinet, à sa

THE RED KNIGHT, DISPLAY ET CLOTH HALL SONT VICTORIEUX

Le premier a gagné le Steeplechase Hendrie, Display a compté dans la Coupe de l'Ontario Jockey Club et Cloth Hall l'a emporté, dans la Coupe Durham, hier, à Woodbine.

LE TURF, A L'ETRANGER

Toronto, Ont., 5. — Display, appartenant à Walter J. Salmon, a gagné le Handicap de l'Ontario Jockey Club, cet après-midi à la fermeture de la réunion de Woodbine. La classique, d'un mille et demi, réunissant quatre partants et Elisto, Wandering Minstrel ainsi que Amen Ray ont fini dans l'ordre mentionné. Le vainqueur a fait 1.6 mile et demi en 2.33 2-5. Il était favori et rapporta \$2.85 pour la mise habituelle.

La Coupe Durham, réservée à la division canadienne, a été gagnée par Cloth Hall, de l'établissement T. Riddle de Beau de West, le favori s'est classé deuxième et Perilades a pris la troisième place de la bourse. Cloth Hall a payé plus de trois pour un.

Le Steeplechase Hendrie, a été gagné par The Red Knight, de la Queen City Stable, qui s'en trouvait à sa deuxième victoire consécutive de la réunion. Nostalgias s'est classé deuxième et Upsal a fini troisième.

Les jockeys Maiben et McTaggart se sont partagés les honneurs de la journée avec chacun deux vainqueurs. Résultats des courses de cet après-midi:

Première course, 1 mile: — 1er Carline 107, McTaggart, 5.45, 4.00, 2.70; 2e Thymon 105, H. Fisher, 5.90, 3.55; 3e Prince Bulbo 107, Abel 3.05, Temps 1.42 2-5, Auto Da Fe, Air Flight, Wild Rose ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs: — 1er War Man 108, McTaggart, 9.85, 4.10, 3.00; 2e Post Horn 109, Maiben, 3.40, 2.65; 3e Jenny Dean 109, J. Jones, 3.15, Temps 1.13 1-5, 2e George, Lady Chilton, Tommy Foster, Lena Wood, Lannie, Merry Minstrel ont aussi couru.

Troisième course, 1.3-4 mile: — 1er Cloth Hall 114, Maiben, 8.65, 3.10, 2.05; 2e Beau de West 120, Bourassa, 2.55, 2.05; 3e Perilades 109, J. Jones, 2.10, Temps 3.01 3-5, a-Just In Fun, b-Duchess, Solidity, Fleet Street ont aussi couru.

Quatrième course, 3 miles: — 1er The Red Knight 148, Ireland, 5.50, 3.40, 3.25; 2e Nostalgias 141, Haynes, 3.80, 3.25; 3e Upsal 155, Williams, 3.80, Temps 5.47 3-5, Green Dragon, Oyster Bed, Maureen Bawn, Manifold ont aussi couru.

Cinquième course, 1.1-2 mile: — 1er Display 122, Maiben, 2.85; 2e a-Edo 120, McTaggart; 3e a-Wand Minstrel 114, Bourassa, Temps 2.33 2-5, Amen-Ray a aussi couru.

Sixième course, 1 mile: — 1er Brevet 108, Zucchini, 9.85, 3.90, 3.00; 2e Pandora 100, Bourassa, 2.85, 2.45; 3e Yorkie Prince 104, Hooper, 3.00, Temps 1.42 2-5, Spring Branch, Nature Darling, Arrant Jade, York Home, O'Trigger, Panketa, Lazibones ont aussi couru.

Septième course, 1.1-16 mile: — 1er Fasciste 109, Snider, 14.75, 6.20, 5.50; 2e Hanky Rice 115, R. Fisher, 4.65, 4.40; 3e Burbeth 106, Gwynne, 14.90, Temps 1.49 1-5, Impossible, Sandswep, Sporting Editor, Lorelei, King of Fortune ont aussi couru.

A Louisville

Louisville, 5. — Résultats des courses de cet après-midi à Churchill Downs:

Première course, 6-1-2 furlongs: — 1er Royal Son 115, E. Pool, 4.40, 2.80, 2.40; 2e Fargo 115, Pichon, 3.40, 2.60; 3e Billy Culbertson, 115, Johnson, 3.60, Temps 1.21 2-5, Braybant, Referendum, Bashful Beau, a-Watch Hand, oMulligans Son, Restoration, a-Little Rummy, Moby Dick, oBig Chief, Milan ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs: — 1er Nevermore 105, Russell, 26.40, 8.00, 4.40; 2e Sandy Hatch 112, Ray, 2.60, 2.60; 3e Teak 104, Root 2.80, Temps 1.13 1-5, Florida Gold, Muldoon, Comrade, Fairy Man ont aussi couru.

Troisième course, 1.1-16 mile: — 1er Sea Lion 102, Russell 6.20, 3.40, 2.80; 2e Dr Larrabee 105, Lauscher, 3.50, 2.60; 3e Flying Cloud 111, D. Smith, 3.40, Temps 1.47, Jealous, Bruneth, Battle On ont aussi couru.

Quatrième course, 6 furlongs: — 1er Diverce 113, Lauscher 10.20, 6.00, 3.80; 2e Mad Emeline 108, G. Johnson, 6.20, 4.60; 3e Jimma 106, Root 4.80, Temps 1.15 2-5, Mintawiki, Atrene, Optide, Kakiedodod, oDanger Hour, Roslyn, oAlbert, Blanton, Mary Payne ont aussi couru.

Cinquième course, 7 furlongs: — 1er fFresco 110, Root 14.40, 5.40, 2.80; 2e Fresco 110 E. Pool 4.20, 2.60; 3e Peekaboo 112, D. Smith, 2.60, Temps 1.27, Clonsale, Parting Ways, Joan d'Albret ont aussi couru.

Sixième course, 1 mile: — 1er Tempo 109, E. Pool, 3.20, 2.60, 2.20; 2e Mally Jane 106, G. Johnson, 4.80, 3.20; 3e Fire On 109, Lauscher, 2.80, Temps 1.38 4-5, Sea Samp, Scimitar, Laurel Hall, Benito ont aussi couru.

Septième course, 1.1-8 mile: — 1er Bill Hare 110, Heupel 36.20, 12.80, 8.40; 2e Friend 114, Root 5.20, 4.20; 3e Atla 115, Ray, 7.60, Temps 1.54 1-5, Radio, Chittagong, Hilary, Mae O Boy, Lady Braxted ont aussi couru.

LES INSCRITS A LOUISVILLE

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 6 furlongs: — Etintson 108, Lady Herbert 105, The Runt 112, Watchful 112, Miles Pryor 103, Ritter 112, Broomster 118, Compensation 111, Delegate 109, Louis Rostenstein 117, Odafellow 114, Pesi 108, Blue Granite 112, Prospect 108, Miami Triad 109, NNNairbee 114, Policeman Day 109, Chestrebrook 118, Breakfast Plate 114, Uncle Bert 112, Snakebite 110.

Deuxième course, 6 furlongs: — Capuchin 114, Imperial Eagle 115, Glee 100, aGeo D. Gaw 116, Ancient Lee 103, Alabama Bound 114, Ohio 116, Sarah Alethe 100, Pretty Gay 103, As Is 103, Tangram 100, bRay 103, Black Cyclone 114, bVirginia Beauty 100, Foot Loose 114, bChryso 111, cSailfish 111, aEl Mondace 100, Barnesdale 111.

Cent, Polly Poker, Rooney ont aussi couru.

Quatrième course, 6 furlongs: — 1. Lounger, 115, Petrecca, 6.50, 3.80, 3.20; 2. Lassa, 111, E. Barnes, 7.10, 4.80; 3. Alice McLuke, 105, Benham, 9.20, Temps 1.12 2-5, Sport Trail, Lewis, Goldstick, Lawless, All Blue, Gymkhana, Contemplan ont aussi couru.

Cinquième course, 1.1-16 mile: — 1. Brown, 115, 105, Josiah, 5.70, 4.80; 2. Candy, 108, 100, Wholly, 8.90; 3. Laddie, 108, J. Callahan, Temps 1.46, Peter Peter a aussi couru.

Sixième course, 1.1-16 mile: — 1. Puget Sound, 110, E. Barnes, 13.80, 7.10, 5.80; 2. Florenda, 102, Maguire, 13.50, 7.50; 3. Valentino, 115, L. Schaefer, 4.40, Temps 1.47 2-5, Bachelors Error, Trapstok, Ambition, Rigel, Confidante, Zeed ont aussi couru.

Septième course, 1.1-8 mile: — 1. Sir Leonid, 113, Ellis, 11.10, 6.20, 3.30; 2. Alletache, 110, Taylor, 5.30, 3.40; 3. King Solomons Seal 113, Funchal, 2.60, Temps 1.53 2-5, Jack of Clubs, Happy Bob, Culpepper, Long Joe ont aussi couru.

LES INSCRITS A LAUREL

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 6 furlongs: — Sunkis, 106; Jim Bean 114; Dear Lady 111; Stereotipic 112; Ring On 111; Wedding Flight 114; Irish Lord 108; Goulash 111; Royal Cause 114; Warrior Bold 115; Super Star 108; Alma 100.

Deuxième course, 1.1-16 mile: — Holton 108; Good 114; Fire Boy 118; Selfish 104; Highland Daisy 106; White Marsh 114; Overlook 114; Patches 108.

Troisième course, 6 furlongs: — Harry Heilmann 103; Fenlight 105; Little Dave 112; Leger 107; Sun Sweeper 111; Blaze 115; Whizzing Cloud 111; Otterb 111; Sport Trail 111; Donna Mona 100; General Tripp 108; Leatherwood 112; Venus 104; Missionary 115; Courage 115; Miss Sand 100; Son Ami 115; Alex. Woodliffe 114; Word of Honor 108; Subtle 112.

Quatrième course, 6 furlongs: — Fairy Girl 105; Bridgford 105; Welley 108; Timekeeper 108; Inquisitor 112; Honker 108; Polish 112; Black Beetle 112; Kongress 108.

Cinquième course, 1 mile: — Signola 105; Krick 110; Fillelet 110; aBe Fair 105; aFairness 105; Fair Star 110; Edith Cavell 115; Glistre 115.

a-Entrées J. A. Widener. Sixième course, 1 mile 70 verges: — Golden Power 103; Brown Study 100; Alfrey 109; Signola 109; Purple Pirate 112; Candy Fox 100.

Septième course, 1.1-8 mile: — aMayne 113; Fire Rock 109; Rajah 109; Eric 114; Fretwell 113; Tazewell 118; aEuphrates 109; Speedy Prince 118.

a-Entrées de la ferme Flamingo.

A Chicago

Chicago, Ill., 5. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Hawthorne:

Première course, 6 furlongs: — 1. Harvey Stedman, 120, Crossen, 4.28, 2.50, 2.18; 2. Little Guinea, 111, Luther, 4.28, 2.38; 3. Porto de Oro, 115, Bowden, 2.70, Temps 1.21, Open Hand Teas Ready, Edith D. Benny Castle ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs: — 1. Joe Junior, 116, Whitcette, 19.32, 7.32, 4.72; 2. Marjory Steel, 108, Hebert, 3.78, 3.86; 3. Nayarit, 115, Creese, 5.40, Temps 1.21, Monday Morning, Cream Puff, Chappie, Best Friend, Lough Linder, Monastery ont aussi couru.

Troisième course, 6 furlongs: — 1. Two Sixty, 116, Chiavetti, 31.04, 11.36, 6.06; 2. Ball Gee, 115, Bowden, 4.70, 3.56; 3. Jessie Belle, 108, Francis, 4.46, Temps 1.21, Jeannette S., oHome d'Or, oEva M., Invictus, Riot, Prevail, Bontaud ont aussi couru.

o-Field. Quatrième course, 6 furlongs: — 1. Seventeen Sixty, 110, Chiavetti, 3.74, 2.56, 2.10; 2. Little Colonel, 97, Philpot, 6.24, 2.72; 3. Dixie, 106, Alton, 2.54, Temps 1.20, Dixie Prince, Van Luella, Hy Schneider, Cartago ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mile: — 1. Margie K., 101, Meyer, 12.76, 7.48, 4.22; 2. Sir John K., 98, Philpot, 10.78, 7.08; 3. Minstrel Boy, 105, R. Jones, 3.14, Temps 1.52, Sweepnet, Levoy, Peter L., Ted ont aussi couru.

Sixième course, 1.1-16 mile: — 1. Samaron, 105, Bolero, 24.60, 11.92, 6.40; 2. Overdraft, 113, Hebert, 8.56, 4.36; 3. Clover Club 102, Philpot, 3.48, Temps 1.58 2-5, Coppershine, McCulloch, The Wire ont aussi couru.

Septième course, 1.1-8 mile: — 1. Pride, 103, Allen, 6.02, 4.42, 3.24; 2. Toscanelli, 109, Bowden, 10.78, 6.48; 3. Pompous, 109, Gianoloni, 5.40, Temps 2.05 3-5, Rib Grass, Open Fire, Babbling, Jubal Early, Transfer ont aussi couru.

LES INSCRITS A CHICAGO

Première course, 6 furlongs: — Rubinet 105, Bad Luck 113, Alton P., 110, Richelieu 108, Com. Denominat 109, Bontaud 113, Kendall 113, Neat Girl 110, Mary Connors 110, Note oLove 110, The Poet 118, Private 109, Billy Beer 104, Dr Maxon 114, Sixteen Sixty 106.

Deuxième course, 6 furlongs: — Capt. Guard 113, Monday Morning, 113, Twelve Sixty 109, Laska 109, Bonny Castle 113, Irene Rohan 101, Edith D., 106, Jeannette S., 101, Lady Legion 113, Best Friend 109, Stop In 109, Plain Dealer 118, Glenview 106, Galusha 113.

Troisième course, 6 furlongs: — Canister 102, Voshell 112, Papa Blinks 99, Estin 111, Medley 110, Post Mistress 194, Geo Groom 114, Gotham 107, Great Sport, 109, Sturdy Stella, 100.

Quatrième course, 5-1-2 furlongs: — Kischef Macher 96, Quicken 104, William P., 100, Go Away 106, Peggy Taylor 91, Gint oGold 96, Woodliff 111, Princely 99, American Thunder 112, Open Go Shut 99, Shasta Sand 101, Al Garnet 108, Halsey Guy 99.

Cinquième course, 1.1-8 mile: — Fire Under 109, Cartoon 109, Up and Down 98, Heed 108, Samaron 106, Pathan 108, Jack Horgan 103, Hopeless 107.

Sixième course, 1.1-16 mile: — Anne Coughlin 88, Stenage 101, Nautilus 89, Button 101, Try Again 109, Pat Filed 92, George Dever 101, Billy Star 102, Monarchist 92, Kitten on the Keys 85.

Septième course, 1.1-16 mile: — Tangarine 106, Bottoms Up 102, Tea Tray 102, Shasta Bally 109, Four Sixty 102, Col Toka 97, Sporty McGee 106, Fairlight 104, Fire Miller 102, Equity 97, Paul Woidel 11, 104.

LES YANKEES ONT GAGNE LA PREMIERE DE LA SERIE

Les champions de la Ligue Américaine ont décroché la première victoire par un score de 5 à 4, hier après-midi, à Pittsburg. — Pipgrass contre Aldridge, cet après-midi.

(Dépêche de la Presse Associée)

Pittsburg, 5. — Dans une partie excitante, mais considérée comme n'étant pas du baseball de la meilleure sorte pour les séries mondiales, les Yankees, de New-York, ont défait les Pirates de Pittsburg, dans la première des séries mondiales. Le score fut de 5 à 4 pour le club New-York.

Une foule de 42,000 personnes était accourue au terrain Field pour assister au siège des Yankees contre les lanceurs des Pirates, mais ses calculs furent quelque peu renversés. Au lieu de voir Babe Ruth mener l'attaque avec des tours de circuit, on le vit frapper des coups simples. On a aussi vu la défense des pirates céder misérablement dans la troisième manche, ce qui permit aux joueurs de la Ligue Américaine de s'assurer un avantage marqué. La foule aussi était témoin du bombardement des lanceurs de la main droite et Hoyt ainsi que Kremer furent retirés de la jouée.

Les Pirates ont eu plus de hits que les Yankees, 9 contre 6. Ils ont constamment menacé Hoyt et finalement l'ont forcé à sortir de la boîte, dans la huitième manche. Mais malgré leur courage les Pirates ont manqué du fini nécessaire pour gagner, après leurs erreurs, sans parler du manque de contrôle de Kremer, qui avait failli à la troisième manche.

Wiley Moore a été lancé dans la mêlée à la huitième manche, pour remplacer Hoyt, qui faiblissait rapidement. Il se signala particulièrement en retirant Earl Smith, alors qu'il y avait des coureurs au premier et troisième buts.

Il y avait deux hommes de retirés, à la huitième, lorsque Joe Harris fit compter Glean Wright, pour le quatrième point des Pirates. Mais Moore assumait le rôle avec beaucoup de sérieux et lança à Smith, qui frappa dans la direction de Lou Gehrig, ce qui mettait fin aux chances de compter.

La pillule fut dure à avaler pour les Pirates, en dépit du fait qu'ils étaient eux-mêmes à blâmer, Kremer, fut bon par moment, mais il n'eut pas son contrôle régulier et dans la sixième manche il fut retiré de la boîte. Après Miljus fut placé à sa place et il eut toujours les Yankees à sa merci. Il n'alloua qu'un seul hit, en quatre manches.

Les fameux frères Waner, Paul et Lloyd, furent ceux qui firent l'attaque pour les Pirates. Ils se sont partagés les honneurs avec leurs adversaires Ruth et Gehrig.

Le premier point des Yankees, dans la première manche, fut fait sur un simple de Ruth et un trois but chanceux de Paul Waner, après que Paul Waner eut manqué la balle, tombant dans sa tentative pour l'attraper.

Mais ce fut surtout à la troisième manche que les Yankees firent plus de mal. Ruth fit son deuxième hit, Gehrig et Meusel furent passés sur des balles et finalement Earl Smith manqua une balle lancée au marbre.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

Le bâton de Ruth était au milieu de chaque ralliement des Yankees. Le gros joueur des New-York a renversé les coups des Pirates en frappant moins fort que d'habitude et a constamment de coups simples. Les volveurs des Pirates étaient recueillis, mais tandis que les balles de Ruth étaient loin de les atteindre, après avoir compté le premier point et aidé de la débacle des Pirates à la troisième manche, Ruth fut finalement retiré sur un coup à terre dans la direction de Harris, à la cinquième manche, mais ceci mit Koenig au troisième et dans une position de cokerpter un peu plus tard sur un sacrifice de Gehrig.

Ce fut la fin du premier point des Yankees et le point décisif. En suite Meusel fut invincible, retirant Combe, Meusel et Hoyt au bâton, puis n'accordant qu'un coup simple jusqu'à la fin de la partie.

En dépit du fait que Paul Waner, peut-être trop anxieux, manqua de certitude pour attraper la balle dans les première et troisième manches, son frère aîné honora sa réputation de meilleur frappeur de la Nationale.

L'acte des Waner se produisit à la première manche, lorsque Lloyd, après avoir été attrapé par Hoyt, passa au troisième sur un coup de Wright, qui avait frappé un sacrifice. Kremer, avec un coup double, à la troisième, compta sur le deuxième hit de Paul Waner.

Loyd Waner continua le travail de la famille dans la cinquième manche. Il frappa un double pour compter sur un simple de Bernhardt. Mais le troisième coup de Paul Waner n'obtint rien lorsque Wright et Traynor manquèrent de compter à ce moment critique.

Cette manche et la huitième, où Wright déclancha le dernier ralliement des Pirates, fournirent la plus belle opportunité des vaincus.

Avec un homme de retiré à la huitième manche, Wright et Traynor frappèrent des coups simples, forçant Hoyt à être retiré. Moore fut reçu avec un coup que Gehrig attrapa et lança à Koenig, pour forcer Traynor à être retiré. Harris fit compter Wright mais Smith fut ensuite retiré par Gehrig.

Les probabilités des lanceurs furent aussi renversées lorsque Miller Huggings envoya Moore à la place de Hoyt. Moore devait lancer demain. Demain Pipgrass sera lancé dans la mêlée à la place de Moore.

Pipgrass a gagné quatre parties pour les Yankees le mois dernier et ceci lui a donné droit d'être lancé dans les séries. Son adversaire sera Aldridge.

Score détaillé:

NEW-YORK

Combs, cf.	Ab.	R.H.	Po.	A.E.
Koenig, ss.	4	0	2	0
Ruth, rf.	4	2	3	0
Gehrig, lb.	2	1	9	2
Meusel, cf.	3	0	2	0
Kremer, p.	4	0	1	2
Collins, c.	2	0	0	0
Hoyt, p.	3	0	0	0
Moore, p.	1	0	0	1

PITTSBURGH</

Le Canada

MONTREAL, jeudi 6 octobre 1927.

Un bienfait que pourrait produire cette convention

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, hier, dans notre colonne réservée aux opinions de nos confrères, du poulet que servait l'OTTAWA JOURNAL, organe conservateur, à M. Doucet, de triste mémoire. Doucet et ses semblables, disait le JOURNAL, ont fait plus de tort que de bien au parti conservateur et il est à souhaiter que tous les petits politiciens de la sorte ne participent pas à la convention conservatrice de Winnipeg.

Nous ne saurions trop approuver ce commentaire du JOURNAL et en lisant, nous songeons aux attaques désordonnées de certains francophobes de la province voisine, attaques lancées au moment où l'on choisissait des délégués à cette convention. Mais il est regrettable de constater que l'exemple soit venu de si haut. En effet, n'est-ce pas M. Guthrie lui-même qui a donné le ton en disant, au lendemain des élections, que le parti conservateur n'avait rien à attendre de la province de Québec, qu'il valait mieux la laisser et se tourner plutôt vers l'Ouest? Il n'en fallait pas plus pour stimuler l'ardeur des Spence, des Church et des autres. Les propos du chef conservateur ont ouvert les écluses aux flots d'injures à notre adresse. Mais ces gens n'auront pas le sort de Doucet et ils participeront à la convention nationale conservatrice. Quelle sera l'attitude des nôtres vis à vis eux?

Les conservateurs d'aujourd'hui ont perdu la confiance populaire précisément à cause de cette ligne de conduite peu recommandable de la part d'hommes qui aspirent à gouverner un pays aux intérêts aussi variés que le nôtre. Ne serait-il pas sage de profiter de la convention nationale pour adopter une résolution condamnant tout acte de la province d'Ontario ou d'ailleurs qui chercherait à se faire du capital politique en cognant sur le dos de la province de Québec? Pourquoi n'y aurait-il pas un délégué de Québec pour proposer une telle résolution? M. Sauvé, par exemple, maintenant qu'il est revenu avec les conservateurs d'Ottawa.

Dans les milieux conservateurs on dit que les prochaines assises conservatrices constitueront l'assemblée politique la plus mémorable de notre histoire. Mais à quoi servira-t-elle si ceux qui y assistent ne prennent pas de fermes résolutions, ne donnent pas au peuple l'exemple d'un parti désireux de bannir de ses rangs tous ceux qui ne pourront faire de politique sans salir leurs adversaires? C'est le grand mal dont souffrent les Tories aujourd'hui; pourquoi ne pas le guérir pendant qu'ils ont le médecin sous la main?

Il semble que, pour ce qui est de notre province, la convention conservatrice aurait accompli quelque chose de bon si elle tenait compte des commentaires de l'OTTAWA JOURNAL et si elle développait dans l'esprit de tous les délégués l'esprit politique dont nous avons besoin au pays.

L'école des beaux-arts répondait à une nécessité

Dans quelques jours, les cours réguliers commenceront à l'Ecole des beaux-arts. Cette semaine, on procède aux épreuves éliminatoires afin d'établir le degré de capacité des aspirants étudiants, car l'Ecole actuelle est une école supérieure des beaux-arts où seuls les élèves avancés peuvent obtenir leur inscription. Il a fallu recourir à ce programme pour plusieurs raisons dont la principale est le manque d'espace.

Car, contrairement à ce que plusieurs ont pensé, lors de la fondation l'établissement d'une école des beaux-arts à Montréal n'était pas un luxe inutile. Il s'en est trouvé pour placer au-dessus de l'Art la mesquinerie politique et critiquer l'hon. M. David, secrétaire provincial, parce qu'il voulait faire trop grand pour une école où les élèves se compteraient sur les dix doigts de la main. L'Ecole des beaux-arts de la rue Saint-Urbain serait-elle trois fois plus spacieuse qu'elle suffirait à peine à satisfaire la demande. Nous avons chez nous des talents merveilleux et seuls ceux-là peuvent être admis à l'Ecole qui en débordent. C'est dire combien l'institution de ces écoles des beaux-arts s'imposait dans notre province.

Peut-on reprocher sincèrement à quelqu'un de vouloir implanter et cultiver et faire aimer le beau dans notre province? L'hon. M. David n'était pas seulement un idéaliste quand il disait rêver du jour où il verrait disparaître de nos murs les affreux chromos qui les ornent et les remplacer par des œuvres personnelles, exécutées par nos jeunes talents écloso sous la direction de professeurs compétents. En songeant à cette diffusion de l'Art, M. David était aussi un réaliste qui avait compris la possibilité de l'expansion de cette culture artistique. Il savait que nous possédions de beaux talents. Nous constatons aujourd'hui avec lui que nous en possédons même plus que personne n'avait jamais imaginé. Voilà pourquoi il n'était pas de mauvaise politique de mettre à la disposition de ces futurs artistes une école où ils pourraient se raffermir et se développer.

L'Ecole des beaux-arts ne fait pas que des artistes-peintres; elle forme aussi des architectes de haute compétence, des décorateurs de mérite, des artistes dans toutes les sections de l'Art décoratif et l'on ne sait pas assez les mille variétés de cet art. Elle développe surtout, et c'est là que son influence est salutaire et précieuse, le goût du beau dans tout ce que nous faisons. Elle contribue à former une génération non pas d'artistes-peintres, mais de gens aux goûts artistiques, aimant les produits de nos jeunes artistes, sculpteurs, architectes, décorateurs, etc. C'est une œuvre magnifique dont l'expansion ne saurait jamais être trop vaste.

Sous la direction de M. Charles Maillard, un artiste complet doublé d'un administrateur compétent, l'Ecole des beaux-arts pour-

suit aujourd'hui sa marche en avant. M. Maillard cherche à conserver en ses élèves leur caractère ethnique tout en leur inculquant l'instruction technique nécessaire à son épanouissement. Il veut faire des maîtres non pas copiés sur ceux de l'étranger, mais possédant ce que l'étranger peut leur fournir de bon tout en demeurant chez nous. N'est-ce pas une belle conception, — la meilleure à notre avis, — du rôle que l'Ecole des beaux-arts est appelée à jouer dans notre société? Nous connaissons suffisamment M. Maillard pour assurer tout le monde que l'hon. M. David a fait en lui un choix intelligent et sûr, capable de mettre à exécution ce qu'il avait lui-même conçu et qu'on appelait un rêve: un creuset d'où sortiraient des maîtres de l'Art dont on ne pourra compter, plus tard, le nombre de disciples.

Uniformité d'action dans le domaine de la voirie

Au cours d'une entrevue qu'il donnait à quelques journalistes de Québec, l'hon. M. Perron, ministre de la voirie, a déclaré que mille permis environ ont été annulés cette année par suite des excès de vitesse. C'est considérable quand on y songe et qu'on se représente tout ce que cette rage de vitesse peut entraîner de malheurs, mais c'est à peine le tiers encore des permis qui devraient être annulés pour la même raison. L'hon. M. Perron a inauguré cette politique de sévérité à l'égard de tous ceux qui enfreindraient les règlements de la vitesse. Des le début de la saison, il a averti les automobilistes qu'il ne tolérerait aucune infraction à la loi et que les coupables seraient punis. Il a tenu parole. Mais cela n'a pas été sans soulever autour de lui les plus vives critiques, particulièrement de la part de ceux qui venaient des autres provinces où pareille surveillance n'était pas exercée. Mais on a réalisé que notre ministre de la voirie avait raison.

Nous avons eu occasion, au cours de l'été, de citer des opinions de journaux de la ville-reine et d'ailleurs, relativement aux excès de vitesse. La limite de la vitesse, dans la province d'Ontario, est de 35 milles dans les campagnes, c'est-à-dire 5 milles de plus que dans notre province. Malgré cela, combien ne s'est-on plaint, au cours de l'été, des excès de vitesse et des accidents auxquels ils conduisaient! Tous les journaux de la province voisine ont pris le ministre Henry à partie à ce sujet et ils lui réclamaient une politique semblable à celle de l'hon. M. Perron. C'est peut-être parce que rien de tel n'a été fait dans l'Ontario que les automobilistes de cette province se croyaient tout permis ici et qu'ils critiquaient quand ils étaient pincés. L'hon. M. Perron ne les a pas tolérés et il a bien fait. Ici, dans la province, il a été loué pour sa campagne en faveur de la modération et la prudence, tandis que l'hon. M. Henry a été attaqué sans cesse et tenu pratiquement responsable de tous les accidents qui se sont produits, plus nombreux que dans la province de Québec.

Nous avons raison d'espérer que le dernier congrès des bonnes routes et la prochaine conférence interprovinciale feront beaucoup pour uniformiser les règlements de vitesse dans toutes les provinces canadiennes. La question a été soulevée à Niagara Falls et elle sera débattue de nouveau à la conférence des premiers ministres. On cherchera à en venir à une entente et à déclencher une campagne générale dans tout le pays contre les excès de vitesse. Il semble que ce soit le seul moyen d'arriver à un heureux résultat. A l'heure actuelle, il existe l'inconvénient que les règlements de vitesse ne sont pas partout semblables et que les procédures intentées aux chauffeurs déréglés ne sont pas partout aussi sévères qu'elles devraient l'être ou qu'elles le sont ici.

L'hon. M. Perron a bien exposé sa politique au congrès des bonnes routes et les félicitations qu'il a reçues de toutes parts, particulièrement de la presse ontarienne, indiquent suffisamment qu'il a eu raison d'agir comme il l'a fait. Ce n'est pas nous de la province de Québec qui songeront à le blâmer parce qu'il a voulu protéger la vie des gens. Au contraire, nous ne pouvons que l'encourager dans cette bonne voie qui semble la seule logique si nous voulons arriver à faire comprendre aux automobilistes que les routes ne sont pas des champs de course.

Que nos jeunes s'inscrivent à l'Ecole Technique

L'inscription se poursuit présentement à l'Ecole technique de Montréal. Nous en profitons pour rappeler à nos jeunes gens qui veulent apprendre un métier ou se perfectionner dans celui qu'ils possèdent déjà qu'il est temps pour eux d'y songer.

Tout fait prévoir, suivant les débuts de la période d'inscription, que le nombre d'élèves de l'année dernière sera dépassé, cette année. Tant mieux. Nous applaudirons toujours à une augmentation comme celle-là. L'Ecole technique met à la disposition des jeunes tout ce dont ils auront besoin dans l'avenir pour devenir des ouvriers compétents et commandant des salaires raisonnables pour le moins.

L'industrie moderne a besoin d'ouvriers experts, d'ouvriers possédant bien leurs métiers et capables de répondre à tout ce que l'on demandera d'eux. Le temps n'est plus aux manœuvres, qu'on le sache bien et qu'on se prépare pour l'avenir. Plus tard, comme aujourd'hui, ceux qui dirigeront dans l'industrie seront ceux qui disposent des éléments nécessaires pour faire un bon chef d'industrie. L'Ecole technique fournit précisément à l'ouvrier tout ce qu'il lui faut pour arriver là.

L'inscription indique que cette année encore les élèves canadiens-français seront en minorité. Il se peut que les nôtres ne se dirigent pas en aussi grand nombre que leurs concitoyens de langue anglaise, mais il n'en demeure pas moins que le nombre de nos jeunes ouvriers est assez grand pour justifier une assistance plus considérable à l'Ecole technique. Nous regrettons de le dire de nouveau, mais il semble que les nôtres se désintéressent beaucoup trop de cette Ecole qui a été construite dans le but spécifique de leur fournir le moyen de s'affirmer dans

le domaine industriel. Ils devraient en profiter plus largement.

Trop longtemps la légende a existé que les ouvriers canadiens-français ne pourraient jamais être que des manœuvres, des ouvriers secondaires. Ils ont à leur disposition une Ecole capable de faire d'eux des contre-maîtres et des chefs d'industrie. Le gouvernement libéral a voulu mettre fin à cette légende en instituant cette école, mais encore faut-il que son œuvre soit secondée par nos ouvriers.

Nous ne saurions trop conseiller, au début de cette année scolaire, aux patrons de faire comprendre à leurs jeunes ouvriers, particulièrement à leurs apprentis les bienfaits qu'ils retireraient en suivant les cours de l'Ecole technique. Ceux qui ne pourront suivre les cours réguliers du jour peuvent au moins profiter de ceux du soir. C'est pour eux qu'ils ont été institués.

Les succès remportés jusqu'ici par ceux qui sont sortis de l'Ecole technique devraient suffire pour induire les jeunes d'aujourd'hui à ne pas tarder à se préparer un avenir dans le champ industriel. Les développements que prendra l'industrie dans notre jeune pays requerront des compétences. Pourrons-nous leur en fournir suffisamment? Oui, si nous le voulons et si nous nous préparons dès maintenant.

Billet du matin

Un éducateur

Il est remarquable de constater combien les étrangers qui nous visitent, les Européens surtout, sont ignorants de notre géographie et d'avantage de notre histoire. Je me souviens d'un Français qui, ne trouvant pas de théâtre ouvert, un dimanche après-midi, (à cette époque lointaine, il n'y avait pas même de cinéma) s'en était plaint à moi et avait ajouté: "Si nous n'avons rien pour nous amuser, ne pourrions-nous pas aller visiter les Montagnes Rocheuses".

Je n'aurais rien, c'est absolument exact, tout autant que cet autre Français, Parisien, celui-là, qui cherchait un "débit de tabac" pour acheter un timbre poste". Comme en France les timbres poste se vendent dans les bureaux de tabac, il en avait conclu qu'il en était de même ici. Il était entré chez vingt marchands de tabacs sans succès aucun.

Par bonheur, cette règle a des exceptions et je vais vous en montrer une dont je n'ai eu l'explication que tout récemment. Il y a plus de vingt ans, mon journal m'avait envoyé à l'arrivée d'un bateau venant d'Europe et portant à son bord, — comme on dit en style maritime — une troupe de comédie française qui devait débiter peu de jours après dans un théâtre de Montréal. Une fois le chef de la troupe découvert, je lui posai les questions usuelles: "Que pensez-vous du Canada? Notre pays vous plaît-il? Avez-vous admiré le Saint-Laurent?" et autres platitudes de ce genre dont nous accablons habituellement les étrangers.

A ma grande surprise, je constatai que le premier sujet, non seulement connaissait le Canada (sans y être jamais venu) mais qu'il était au courant de notre histoire mieux, beaucoup mieux que la moyenne de nos Canadiens. Je fus surpris, mais je dissimulai ma surprise pour tâcher de savoir où, comment et par quels moyens, ce Français pouvait si bien nous connaître. Je vous dirai tout à l'heure comment je l'ai appris.

J'ai attendu plus de vingt ans pour le savoir et ce Français, encore au milieu de nous, — je dirais même, pour toujours au milieu de nous — c'est M. Eugène Lassalle.

En général, les acteurs français demeurent au pays juste le temps de leur engagement. Il en est même qui partent avant la fin. Ils vivent une vie un peu à part et n'apprennent du pays que juste ce qu'il faut pour ne pas se faire égarer et acheter ce dont ils ont besoin. J'ai dit "en général", pas toujours.

Pour M. Lassalle, ce fut autre chose. Le surlendemain de son arrivée, il débutait dans "Le Juif Polonais", si ma mémoire est bonne, et il y remporta un vif succès. Cependant, il comprit tôt que la carrière théâtrale, si elle rapporte pendant quelque temps, n'est pas de longue durée au Canada. Ayant adopté le Canada comme son pays, il chercha autre chose et songea à l'enseignement. Ce sont les débuts du Conservatoire Lassalle que toute la province, tout le pays et même les Etats-Unis, connaissent. Ces débuts ont été lents, mais le gouvernement provincial est venu apporter son aide et, aujourd'hui, on trouve dans la province et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre une quarantaine de professeurs de diction qui ont été formés par M. ou Mme Lassalle, car Mme Lassalle n'a pas eu la moindre part dans l'enseignement des jeunes filles.

On trouve aussi, souvent, dans nos villes ou nos campagnes, des jeunes gens qui parlent le français avec aisance, facilité, correction et sans accent. Informez-vous et vous apprendrez que ce sont des élèves du Conservatoire ou que leurs professeurs de diction y ont étudié.

Maintenant, revenons au début. Comment se fait-il que M. Lassalle, lors de son arrivée ici, connut notre pays et nos coutumes. Voici en quelques termes ce que M. Lassalle, racontant: "Je venais d'entrer au collège d'Angers", me dit-il, "quand on nous donna un concours de vers latins. Je ne sais pas comment c'est arrivé, ni ce qui m'a aidé mais je suis sorti premier. J'avais une déception en recevant comme prix trois volumes d'un auteur que je ne connaissais pas et qui, au premier abord, semblait aride. C'étaient les trois volumes de l'Histoire du Canada de Garneau. Je les ai lus, relus et relus une troisième fois. L'histoire de cette poignée de Français résistants à l'emprise anglaise, luttant pour leur langue, luttant pour leurs croyances, leurs coutumes et leurs habitudes m'a captivé. Et c'est pourquoi je connaissais le Canada avant d'y mettre le pied".

Si nous envoyions de nos livres aux Français, car nous avons des livres, ne serait-ce pas une bonne manière de nous mieux faire connaître?

des Hameaux.

EN PASSANT

Ecole du soir

C'est cette semaine qu'ont commencé les cours du soir dans les écoles de la ville de Montréal. Voilà un grand nombre d'années que ces cours sont donnés, puisqu'il datent de l'hon. Honoré Mercier, ancien premier ministre. Ces cours sont pour l'avantage de ceux qui n'ont pas eu la facilité de s'instruire étant jeunes. A eux d'en profiter.

LES IDEES ET LES FAITS

Coopération

Le GLOBE déclare que l'esprit de coopération et de camaraderie est nécessaire entre les provinces et félicite M. Taschereau à ce sujet.

La nomination par le premier ministre Taschereau de deux citoyens représentatifs de Québec pour visiter l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour y étudier la loi de compensation pour les accidents du travail dans ces provinces est une preuve nouvelle de l'esprit de coopération et de camaraderie interprovinciale, s'il était appliqué à toutes les provinces, ne pourrait qu'être à l'avantage de chacune et au domaine tout entier.

Il n'y a pas de place pour l'antagonisme provincial au Canada. Là où il peut exister il est trop souvent le fruit du malentendu qu'un peu d'étude et de coopération aurait dissipé. Les provinces devraient se mieux connaître les unes les autres. C'est en cela qu'est la clef de notre progrès futur.

La population anglaise

L'augmentation numérique des femmes sur celle des hommes s'affirme en Angleterre. Elle inspire le commentaire suivant à la TRIBUNE, de Sherbrooke:

Autre raison qui fait que les hommes sont moins nombreux que les femmes en Angleterre: l'émigration. Les émigrants qui viennent d'Angleterre en Amérique, sont pour la plupart, des hommes, qui viennent d'abord se fixer au Canada ou aux Etats-Unis, avant d'y amener leur famille. Beaucoup même sont célibataires et ne se marient que lorsqu'ils ont trouvé feu et lieu et un peu d'aisance dans leur pays d'adoption.

Voilà qui explique un peu pourquoi le nombre des femmes excède de beaucoup celui des hommes au pays britannique. Une étude approfondie de la question révélerait sans doute plusieurs autres causes, mais il est naturel de croire que celles que nous venons de mentionner sont les deux principales.

Le St-Laurent

Sur le projet de sa canalisation, L'EVENEMENT dit:

Or, pour les fins actuelles du transport maritime de nos céréales, le système des canaux du haut Saint-Laurent est amplement suffisant. Il alimente si bien le port de Montréal que, maintes fois, l'outillage supérieur de la station métropolitaine ne peut suffire au déchargement rapide des navires descendus des Grands Lacs. D'ailleurs, avec les nouveaux travaux ferroviaires pour l'expédition du blé, une route plus rapide, plus sûre, et moins coûteuse va doubler les facilités d'écoulement de cette précieuse denrée. Les économistes se font donc bien de trouver un autre argument pour étayer leur proposition. Telle que présentée, elle s'en va d'elle-même à vau l'eau.

PROPOS DIVERS

La retraite de M. Coolidge

Du Dakota méridional, où il était allé passer ses vacances, M. Coolidge fit tout à coup savoir qu'il ne se représenterait pas aux élections présidentielles de l'an prochain. Cette nouvelle inattendue causa une vive surprise dans tous les Etats-Unis. Le fait qu'elle fut rendue publique le jour même où le président célébrait le quatrième anniversaire de son élévation à la magistrature suprême — il y fut automatiquement porté en 1923; en sa qualité de vice-président, par suite du décès de M. Harding — semblait indiquer qu'il songerait à la retraite depuis quelque temps déjà. Mais les mauvaises nouvelles qui lui arrivèrent de Genève vers ce moment-là furent certainement pour une bonne part aussi dans sa résolution. Car la Conférence navale, qui vient d'échouer, était son œuvre. Venant après les accords de Washington, elle devait élargir et consolider, elle représentait, dans son esprit, la contribution des Etats-Unis à l'organisation internationale de la paix. Il se flattait même de devancer ainsi la Société des Nations. En même temps, il comptait sur le succès de son initiative pour raffermir le prestige du parti républicain, qui sortit assez malmené des dernières élections législatives et pour assurer de façon indirecte aux Etats-Unis la maîtrise pratique des mers.

Déjà le fait que la France et l'Italie refusèrent de se rendre à son invitation lui fut très sensible, et, bien qu'il affecte en toutes choses une attitude impassible, la faillite de la Conférence dut le toucher profondément.

Sans doute, sa décision s'inspirait également de considérations d'ordre intérieur. Bien que la présidence de M. Coolidge ait marqué, pour l'ensemble du pays, une ère de très grand progrès et de bien-être social, les fermiers du Middle-West et de l'Ouest ne lui pardonnent pas, dit-on, la baisse du prix de vente des denrées agricoles. Or, ces fermiers représentent une redoutable cohorte électorale, et il n'est pas impossible que leurs menaces aient amené le prési-

LA PATRIE

La Patrie n'est pas qu'une agglomération d'individus ou de familles habitant le même sol, échangeant entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage ou d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs heureux ou pénibles; non, elle est une association d'âmes, au service d'une organisation sociale qu'il faut à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauvegarder et défendre, sous la direction de celui ou de ceux qui président à ses destinées.

Cardinal D.-J. MERCIER

dent à baisser pavillon pour permettre au parti républicain de choisir librement son candidat parmi des personnalités moins compromises.

Il n'est pas impossible, non plus, qu'il s'agisse d'une fausse sortie. En annonçant sa retraite prochaine, peut-être M. Coolidge a-t-il simplement voulu se rendre compte des sentiments réels de la masse électorale à son égard et mesurer ses chances. Dans ce cas, et si cette espèce de consultation publique lui était favorable, il se donnerait évidemment l'air de céder aux sollicitations de ses amis pour revenir sur sa décision.

Quoi qu'il en soit, le geste de M. Coolidge a eu pour conséquence d'hâter l'ouverture de la campagne électorale. Les paris ont commencé à s'engager. Parmi les républicains qui pourraient prendre la succession de leur chef, il convient de mentionner tout particulièrement M. Dawes, qui donna son nom au programme des réparations allemandes, et dont l'arrivée au pouvoir amènerait peut-être un heureux changement dans l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe. Quant aux démocrates, dont la position s'est améliorée, ils ont en tant que sursis une formidable campagne de propagande en faveur de leur principal candidat, M. Alfred Smith, le gouverneur de New-York, qui aurait toutes les chances d'être élu, s'il n'avait le grand tort, aux yeux de ses coreligionnaires politiques du sud et de l'ouest, de compter parmi les adversaires du "régime sec".

P. du B.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

(Suite de la dernière page)
5.—A décharger des transports illogiques, des charges financières exagérées et de la superposition d'intérêts médiocres.

La conférence recommande que les gouvernements, les institutions publiques, les organisations commerciales et l'opinion publique, suivant le cas, encouragent les producteurs à favoriser la recherche des meilleures méthodes et des meilleurs résultats en vue de la rationalisation, de l'organisation scientifique du travail et de la standardisation, sans négliger les petites entreprises et en consacrant une attention spéciale aux mesures destinées à développer le bien-être social.

AGRICULTURE

Pour la première fois l'agriculture s'est trouvée représentée à côté du commerce et de l'industrie.

La conférence considère que les premières mesures destinées à améliorer la situation de l'agriculture doivent être prises par les agriculteurs eux-mêmes, par l'adoption générale de méthodes techniques meilleures; d'une organisation plus scientifique; par la coopération et l'organisation d'instituts de crédit.

En ce qui concerne le mouvement coopératif, la conférence désire faire ressortir l'importance que présentent les rapports directs entre les associations de producteurs et les associations de consommateurs.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par les délégués, à l'exception des représentants des soviets qui ont fait certaines réserves.

M. Daoust a aussi parlé des traités commerciaux, des tarifs et ententes industrielles, etc.

C'est M. Cardin qui a remercié M. Daoust de son intéressante causerie.

POUR RELIER LA METROPOLE AU TRANSCONTINENTAL

(Suite de la dernière page)
vous savez tous que le gouvernement de Québec a fait toutes les démarches possibles pour protéger les intérêts de Québec et de Montréal, en refusant au chemin de fer Témiscamingue and Northern Ontario le droit de poser des rails dans le district minier de Rouyn, ce qui donnerait à Toronto des facilités commerciales équivalentes à un monopole qui, de droit, appartient à Montréal par sa position géographique.

Si on considère le commerce de l'Abitibi actuellement 75 pour cent est fait par Toronto, 15 pour cent par la ville de Québec et 10 pour cent par Montréal.

Je suis convaincu que la Chambre de commerce et des corps Publics se feront un devoir de prêter leur concours à cette Compagnie qui a déjà dépensé 250 mille dollars pour relier la métropole du Canada à Amos et remplir la promesse faite à une délégation de la Chambre par un homme qui avait à cœur la grandeur de son pays. Le Canada, Sir Wilfrid Laurier, quand il nous a déclaré que le Transcontinental ne sera terminé que quand il sera rendu à Montréal.

On objectera en certains centres que ce chemin de fer va leur enlever du trafic. C'est une erreur, si on considère la distribution du trafic "Voir page 2". Je prétends que Québec va bénéficier autant que Montréal de ce développement. Plus nous développerons nos ressources minières, forestières et agricoles, plus le commerce se multipliera, s'agrandira pour le plus grand bénéfice du Canada.

Voici le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée.

Attendu que la Compagnie Abitibi Southern Railway Co. compagnie incorporée en mars 1925, est en instance auprès des gouvernements de Québec et d'Ottawa pour que les subsides généralement accordés aux chemins de fer, au Canada, leur soient accordés; Attendu que les gouvernements ont déjà reconnu la nécessité de la cons-

CARTES PROFESSIONNELLES

BEAULIEU, GOUIN MARIN & MERCIER
AVOCATS, Montreal Trust, 11, Place d'Armes — Tél. Main 3693.
L. E. Beaulieu, LL. D., D.C.
G. Marlin, LL. D., LL. M., LL. B.
P. Mercier, LL. B., LL. D.
Paul Gouin, LL. B., LL. D.
Honorable Rodolphe Lemieux, LL. B.
Avocat-Conseil.

GEOFFRION ET PRUD'HOMME
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
— Aimé Geoffrion, LL. B.
— J. A. Prud'homme, LL. B.
Tél. Main 6010, 112, rue Saint-Jacques.
Adresse: (télégraphique: "Geoffrion").
Western Union Code.

Cook & Magee
Avocats, Solliciteurs, etc.
Edifice de la Royal Insurance
2, Place d'Armes, Montréal.
John W. Cook, LL. B., Allan A. Magee, LL. B., H. H. Henezy, W. C. Nicholson.
1212-J. N. O. C. prof.

P. S. ROSS & SONS
Montreal, Québec, Toronto, Ombé
Winnipeg, Man., Vancouver, C.B.
COMPTABLES AGREGES
J. G. Ross, LL. B., LL. M., LL. D.
A. F. C. Ross, LL. B., LL. D., LL. M.
J. W. Ross, LL. B., LL. D., LL. M.
S. R. Campbell, LL. B., LL. D., LL. M.
J. A. Grant, LL. B., LL. D.
Sydney R. Jackson, LL. B., LL. D.
W. L. Gathouse, LL. B.
Guy E. Hoult, LL. B.
16-J. N. O. C. prof.

WILFRID DAMPHOUSSE
Syndic de Faillite
CHAS. ARNOLD
J.-A. ROUSSEAU
426 Power Building
Plateau: 1211 — 1212
16-m-j-s-j-n.o.

"Le CANADA" est publié et imprimé par la "Compagnie de Publication du Canada", 73 rue Saint-Jacques.

truction d'un chemin de fer qui mettrait Montréal en communication avec le Transcontinental, en votant des subsides à une compagnie qui construirait ce chemin, mais que ce vote est maintenant périmé;

Attendu que cette compagnie mettrait Montréal et Ottawa en communication directe avec le Transcontinental via Mont-Laurier-Maniwaki;

Attendu que la compagnie a fait le tracé, qu'elle a les estimés du coût de construction; que des arrangements sont faits pour le raccordement avec les lignes existantes; que les arrangements financiers sont tout prêts, et qu'elle attend le vote des subsides pour commencer les travaux;

Il est résolu que cette Chambre prie les gouvernements d'Ottawa et de Québec, à leur prochaine session, de faire droit à la demande de la Compagnie Abitibi Southern Railway, en votant les subsides demandés, ce qui mettrait Montréal en communication avec le chemin de fer Transcontinental en passant par le district minier agricole et forestier de la partie ouest de la province de Québec.

M. Brodie, secrétaire de la compagnie, a fourni aux membres des renseignements additionnels et fait voir les plans du chemin et de la contre-traverse. Plusieurs nouveaux membres furent admis puis la séance fut levée.

UNIVERSITE DE MONTREAL

LANGUES VIVANTES

Chaque semaine, à l'Université de Montréal, angle St-Denis et St-Catherine, l'abbé Henri Jasmin, de la Faculté des lettres, donne un cours de langue vivante à 8 h. du soir: mardi, italien; jeudi, espagnol; samedi, allemand. On verse \$6.00 pour la série des cours. C'est ainsi que l'on a le précieux avantage de mettre en valeur ses talents à ses loisirs et de prendre un des moyens les plus aptes à faire connaître le vrai et le bon, même hors de chez soi, à donner à ses vœux cette qualité si importante, dans la vie, d'un horizon plus large et plus élevé, à faciliter des relations utiles et agréables jusqu'en pays étrangers, selon que l'affirme un fin penseur: "L'assimilation d'une nouvelle langue permet non seulement de renverser les bornes qui séparent les autres peuples, mais encore elle offre le vrai moyen de s'approprier les idées des autres peuples; de plus, en participant, par la connaissance de leur langue, à leur existence intime, on se donne à soi-même une nouvelle existence".

DIVINE COMEDIE

La nouvelle série des conférences sur la Divine Comédie, par l'abbé Henri Jasmin se donnera à l'Institut pédagogique, angle Westmount et Claremont où l'on se rend facilement par les trauways. St-Catherine et Guy-Beaver Hall, ou bien St-Catherine et St-Antoine. Le public intellectuel aura l'occasion unique d'entendre le commentaire de pages sublimes qui n'ont cessé d'exercer sur toutes les générations l'action la plus bienfaisante, parce que toutes les générations ont clairement reconnu en Dante un maître et un guide par excellence, celui que Pie XI a voulu nommer avec tant d'autorité: "l'immortel poète de la foi chrétienne dont l'apparente obscurité que tout d'abord de nous rebute, mais qui, le voile tombé, nous éblouit de lumière et de divine splendeur". On verse \$2.00 pour la série complète des conférences qui ont lieu de 3 h. à 4 h. le samedi après-midi. La connaissance de l'italien n'est pas nécessaire; il suffit de savoir le français. Les projections sur l'écran aideront sûrement l'auditoire à s'assimiler, avec un intérêt toujours grandissant, la doctrine si riche et si variée de ce chef-d'œuvre de l'art et de la pensée.

Les messieurs et les dames, les jeunes gens et les jeunes filles sont cordialement invités. Première conférence: samedi, le 8 du courant à 8 h.

LE PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE NE PEUT ETRE TROUBLE

Une main levée de l'hypothèque avait été enregistrée par erreur. — La cour d'Appel

SUR UNE OPPOSITION

L'opposant attaquait la validité d'une saisie-brandon. — Ordonnance de 1667. — Principe de droit

Lorsque main-levée d'une hypothèque est enregistrée par erreur sur une propriété, celui qui acquiert cette propriété a le droit de présumer qu'elle est libre de cette hypothèque et ne peut souffrir plus tard par suite de l'enregistrement erroné de cette main-levée. C'est ce que la cour d'Appel, division de trois juges vient de décider à l'unanimité en confirmant avec dépens une décision de la Cour Supérieure renvoyant une action hypothécaire intentée par Madame J.-B. Langevin à Louis Girard au sujet d'un immeuble de la paroisse de St-Valentin.

Le premier mars 1920, un nommé L. Brossard qui possédait alors cet immeuble l'avait hypothéqué en faveur de J.-B. Langevin en garantie du paiement d'un prêt de \$3,700 que ce dernier lui avait consenti. Subsequently l'immeuble changea de mains plusieurs fois et en 1925 Girard acquit d'un nommé Trahan sans qu'il fut fait mention à l'acte ou au certificat de recherche d'aucune somme due à Langevin.

Madame Langevin poursuivit Girard hypothécaire et le condamna tiers détenteur de l'immeuble à payer une somme de \$1,700 en vertu de l'acte d'hypothèque surdit. Girard plaida que lors de son acquisition de l'immeuble, l'hypothèque avait été éteinte par un acte de main-levée signé par Langevin et enregistré au bureau d'enregistrement.

Cet acte comportait le paiement d'une somme de \$2,000 et Madame Langevin, prétendant que cette somme seule avait été payée à son mari soutenait que l'enregistrement de la main-levée avait été fait par erreur.

Il est probable, dit l'honorable juge Greenfield en rendant le jugement de la Cour d'Appel que Brossard s'étant engagé personnellement à payer une somme de \$2,000 en vertu de l'immeuble, l'intention de Langevin en donnant la quittance et main-levée susdite était de libérer Brossard de sa dette personnelle et non de libérer la propriété de l'hypothèque qui l'affectait, mais en fait une main-levée complète de cette hypothèque fut donnée et enregistrée. Quand Girard acquit la propriété, il avait le droit de présumer, comme il l'a fait qu'elle était libre de cette hypothèque. Il avait le droit de se guider par les registres du bureau d'enregistrement. Le registraire était tenu de recevoir la main-levée et de l'enregistrer. Il est possible qu'une erreur ait été commise dans la préparation de l'acte, mais Girard n'est pas responsable de cette erreur et si une ou deux personnes doivent souffrir de cette erreur, ce n'est pas lui.

La décision de la Cour Supérieure fut en conséquence confirmée et l'action rejetée avec dépens.

SUR UNE OPPOSITION

Pour qu'un opposant puisse attaquer une saisie sous prétexte de nullité absolue, il doit prouver qu'il a intérêt à la faire et qu'il a un droit de propriété de la chose saisie ou qu'il a un droit de rétention ou de possession justifiant son opposition.

Ce principe de droit a été maintenu, hier, par la Cour d'Appel, division de trois juges, qui a confirmé à l'unanimité, une décision de la Cour Supérieure et rejeté avec dépens, une opposition faite par M. R. Lavallée à une saisie pratiquée en satisfaction d'un jugement obtenu par Ernest Harnois contre Pierre Sylvestre.

L'opposant "opposait" à la saisie d'un poêle de cuisine et à une saisie-brandon de récoltes sur pied. Il prétendait qu'il était le propriétaire de ces effets saisis pour avoir acquis par acte de donation, la ferme où ces effets se trouvaient, et qu'en outre, la saisie-brandon n'existait pas dans notre droit.

La preuve révélait que l'opposant avait laissé au défendeur Sylvestre l'usage de la ferme et de tout son roulement. La preuve révélait en outre que la maison contenait deux poêles dont l'un appartenait à Sylvestre et l'autre à l'opposant. Quant aux récoltes, Sylvestre en avait toujours bénéficié seul.

La Cour jugea que l'opposition quant au poêle était mal fondée, car le procès verbal de l'huissier n'identifiait pas le poêle saisi, il fallait présumer que le poêle saisi était celui du défendeur Sylvestre et non celui de l'opposant. Quant aux récoltes, l'opposant en ayant toujours bénéficié, l'usage et le bénéfice à Sylvestre, elles étaient censées appartenir à ce dernier et non à l'opposant, bien que l'opposant fut le propriétaire de la terre.

On a suggéré, dit à ce sujet, l'honorable juge Greenfield, dans ses notes de jugement que la saisie-brandon n'existe pas dans notre droit. Je ne suis pas prêt à exprimer mon opinion sur cette question parce que cela n'est pas nécessaire pour décider la cause actuelle, mais je sais qu'il a déjà été jugé par au moins un juge de cette province, que la saisie-brandon existe sous notre droit en vertu de l'Ordonnance de 1667. L'opposant n'étant pas le propriétaire des choses saisis n'a pas d'intérêt à mettre en doute la validité ou la nullité de la saisie. Pour qu'un opposant puisse invoquer l'illégalité ou la nullité d'une saisie, il doit prouver qu'il a intérêt à la faire et en particulier qu'il est le propriétaire des choses saisis ou qu'il a un droit de rétention ou de possession justifiant la saisie, ce qui n'avait pas été fait dans la cause actuelle.

Jugement fut rendu en conséquence renvoyant l'opposant avec dépens.

IL SUBSTITUA UN MEDICAMENT A UN AUTRE

Un commis pharmacien et son patron sont condamnés à payer \$115 de dommages

COMMUNAUTE NON DISSOUTE

Un tramway vient frapper une automobile arrêtée sur la voie. — Autre accident

Pour avoir conseillé l'emploi d'un remède autre que celui qui avait été prescrit par le médecin, un commis-pharmacien, J.-A. Larue, vient d'être, par un jugement de l'honorable juge Archer de la Cour Supérieure, condamné conjointement et solidairement avec son patron, O.E. Gaucher dont il avait ainsi engagé la responsabilité, à payer \$115 de dommages à Arcangelo Langlois.

Il résultait de la preuve que le 24 mars 1926, Langlois dont l'épouse était gravement malade, se rendit à la pharmacie Gaucher avec une prescription du Dr Clérout pour la faire remplir suivant sa teneur. Il donna cette prescription au commis pharmacien Larue. La prescription requérait des suppositoires Lésperance dans le but de désinfecter les poumons de la malade. Larue prétendit qu'il n'avait pas connu la prescription et que celle-ci était illisible et il donna au demandeur des suppositoires d'une autre marque et qualité qui avaient pour effet de charger l'intestin de la malade. En appliquant à la malade les suppositoires fournis par Larue au lieu de ceux qui avaient été prescrits, la maladie s'aggrava et la malade fut retenue au lit pour approximativement deux semaines de plus que si on lui avait donné les suppositoires mentionnés dans la prescription.

La Cour jugea par suite que Larue qui prétendait n'avoir pas compris la prescription du médecin aurait dû communiquer avec ce dernier au lieu de prendre sur lui-même de substituer un autre remède à celui qui était mentionné dans la prescription et que Larue, en conséquence, était responsable des dommages soufferts par le demandeur et arbitra par le tribunal à la somme de \$115.

La Cour jugea aussi que le défendeur Larue en agissant ainsi avait engagé la responsabilité de son patron, O.E. Gaucher, conjointement et solidairement à payer au demandeur la somme de \$115 avec intérêt et dépens.

AFFAIRE DE COMMUNAUTE

L'honorable juge Archer, de la Cour Supérieure, en s'appuyant sur une jurisprudence bien établie vient de renvoyer avec dépens une action intentée par madame Carolyn Fournier à The Insurance Company of North America pour recouvrer en vertu d'une police d'assurance contre l'incendie une somme de \$300, à la suite d'un feu qui avait partiellement détruit effets mobiliers à sa résidence, No 164 rue Laguchetière est, dans la nuit du 22 juin 1924. La Cour a jugé que madame Fournier dont le mari est disparu depuis 1903, n'avait pas le droit d'exercer une action mobilière pour recouvrer une somme appartenant à la communauté de biens qui n'avait jamais été dissoute entre elle et son mari.

La compagnie d'assurance avait plaidé l'extinction de l'action que madame Fournier ne s'était pas conformée aux conditions de la police et avait en particulier fait de fausses déclarations au sujet de certains effets qu'elle prétendait avoir été détruits par l'incendie alors qu'en réalité, ils ne l'étaient pas.

La Cour, cependant, ne discuta pas ce moyen en renvoyant l'action. La demanderesse, dit l'honorable juge Archer dans son jugement, alléguait qu'elle a été mariée sous le régime de la communauté de biens en 1890, que son mari est absent depuis 1903 et qu'elle a été autorisée à prendre la présente action. La somme réclamée par l'action, si elle est due par la demanderesse, appartiendrait à la communauté et la femme peut exercer cette action qui appartient au mari seul comme chef de la communauté. La femme commune en biens, même autorisée par son mari ou par la Cour, ne peut exercer une action mobilière qui appartient exclusivement au mari, le montant réclamé appartenant à la communauté, dans l'espèce, n'avait pas été dissoute.

À la suite de cette opinion la Cour citant de nombreuses autorités en particulier la cause de McFarren contre Montreal and Island Ry Co., décida par la Cour Supérieure et la cause de Quézelle contre Murray jugée par la Cour Supérieure en mai 1924.

L'action fut en conséquence renvoyée avec dépens.

ACCIDENT DE TRAMWAY

La Cie des Tramways de Montréal a aussi été condamnée par l'honorable juge Archer de la Cour Supérieure à payer \$450 de dommages à Michael Kostum dont l'automobile avait été frappée par un tramway sur la rue Notre-Dame-est, près de la rue Haynes le 28 décembre 1926.

Kostum se dirigeait vers l'ouest de la ville avec sa famille dans son automobile lorsque soudain ce dernier dérapa et après avoir frappé légèrement un poteau de la ligne des tramways, vint s'arrêter sur la voie ferrée. Plusieurs personnes qui étaient venues au secours de Kostum et des membres de sa famille, se trouvant à l'endroit de l'accident, lorsque cinq minutes plus tard environ, un tramway qui se dirigeait de l'ouest à l'est à une grande vitesse, vint frapper l'automobile de Kostum.

La Cour jugea que la collision entre le tramway et l'automobile était due à la faute du garde-moteur. Dans les circonstances, le garde-moteur aurait pu et aurait dû voir l'automobile et les personnes sur la voie à une distance suffisante pour arrêter son tramway s'il avait porté l'attention voulue et s'il avait conduit son char à une vitesse raisonnable.

Il était difficile pour la Cour d'apprécier exactement le montant des dommages résultant du premier accident et de ceux qui provenaient de la collision avec le tramway. Il résultait cependant de l'ensemble de la preuve que le choc de la collision du tramway avec l'automobile avait causé au demandeur des dommages

pour le moins aussi considérables que ceux de la première collision.

La Cour arbitrant par suite les dommages subis par le demandeur par le fait des deux collisions à la somme de \$900, condamna la Cie des Tramways à payer au demandeur la somme de \$450 avec intérêt et dépens.

ACCIDENT D'AUTO

L'honorable juge Weir de la Cour Supérieure a condamné la Clermont Motors Ltd., à payer \$1,200 de dommages à Alphonse Joly, un livreur de lait à l'emploi de la Guaranteed Pure Milk Company qui avait été gravement blessé au cours d'une collision entre sa voiture et une automobile de la défenderesse sur la rue Saint-Laurent, près de la rue Mozart, le 6 septembre 1926 vers quatre heures du matin.

La Cour a jugé que l'accident avait été causé par les freins défectueux de l'automobile de la défenderesse qui était alors conduite par l'un de ses employés et que la compagnie ne pouvait dégager sa responsabilité pour les freins défectueux de son automobile et les actes de son agent en alléguant que cet agent s'était servi de l'automobile en partie dans un but personnel et sans mandat.

COUR SUPERIEURE

CHAMBRE DE PRATIQUE

5 octobre 1927.
Président: Hon. juge Coderre.
Jugements rendus dans les causes suivantes:

Moses Doluran vs Moses Vineberg. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée.

François Veilleux vs Louis Wolfe & Sons limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

John P. Oshea vs T. Duchesne. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée quant aux frais seulement.

G. E. Bourget vs A. S. Bissonnette. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée.

Alfred Leclair vs Edgar Caron. Règle nisi déclinée; abandon.

Dame Anna Yohanne Julien vs Morris Post. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Richard Reece vs Canada Steamship Lines limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Edmond Augé vs P. Germain et T. Brassard, mis en cause. Jugement pour \$66.00. — Coderre, juge.

G. Maratta vs P. Brodeur et Wm. Davis Co. limitée, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — Coderre, juge.

Alexandre Leblanc vs P. Delisle et Placide Langlois et al, mis en cause. Jugement pour \$6.90. — Coderre, juge.

Dame G. Mildred Hill vs William Henry Frith. Requête de la demanderesse pour pension; accordée, dépens à suivre.

Hebrew Workmen's Loan Snd vs A. Couffie et Isaac Singer et al. T.S. Requête du demandeur pour fixer le salaire du défendeur; accordée. Salaire fixé à \$9.00 par semaine, dépens vs défendeur.

Nick Abater vs Foley Bros. et al. Exception à la forme; maintenue, avec dépens.

George Stephenson vs Joseph McGinn. Exception dilatoire; motion renvoyée, avec dépens.

Dame M. R. Beaudoin vs Frank Denino. Requête de la demanderesse pour possession d'effets; accordée.

Harry Marshall vs E. Lefebvre et Morrison, mis en cause. Jugement maintenant bref de certiorari avec dépens vs La cité de Montréal.

George R. Henderson vs Nate Penny. Requête du demandeur pour pension; accordée quant à \$10, par semaine à partir de la signification de la requête, dépens à suivre.

South Shore Laundry limited. En liquidation. Requête pour mise en liquidation; accordée. Sydney M. Sampson, nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires.

Dame Emma Robillard vs M. Marie-Angèle Renaud. Requête de la demanderesse pour pension; accordée, dépens à suivre.

Morris Cohen vs James et al et The Canadian Bank of Commerce et al. T.S. Motion du demandeur pour appeler défendeurs par les journaux; accordée.

M. Bélanger vs W. J. Stokes. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

R. W. Breadner, ex-qual vs Jules Henry Gauthier et al. Exception dilatoire; motion rejetée, avec dépens.

Dame Ellen Rosens Ford vs George Dart. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

Dame Mary Ann Callaghan vs John Troughton. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

L. W. Anderson limitée vs Dame H. L. Vincent et vir. Règle nisi; accordée, rapportable le 10 octobre 1927.

Eugène D'Aoust vs David Champoux. Jugement d'ordonnant reddition de compte.

Lucien Corbeil vs Cook et Leitch. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Dame Jennie Holtzman vs Dame Louise Forques et André Brisset des Nos, mis en cause. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Michael J. Hartney vs Hermidas Philo et al. Exception dilatoire; accordée, \$500 de cautionnement, 14 jours de délai, dépens à suivre.

Mark Bowling Academy limited. En liquidation. Motion pour autorisation à continuer les affaires; accordée.

Banque de Montréal vs Joseph Aubertin. Jugement pour \$430. — Juge Coderre.

L. Jetté vs V. Ducharme et al. Dionne et al. T.S. Requête du défendeur pour ester en justice; requête accordée et saisie casée, avec dépens. — Juge Coderre.

H. Taylor vs G. Verdoine. Motion du défendeur pour détails; accordée quant aux frais seulement. — Juge Coderre.

Pure Food Store limited vs A. Smith et Delec Light Co., requérante. Requête pour annuler vente; jugement maintenant contestation et règlement de la cause avec dépens. — Juge Coderre.

Albert Viau vs Burnett Daicheman. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Dame R. Lavoie vs Jules Leduc. Requête de la demanderesse pour es-

SUR TOUTES LES SCENES

"Mignon" et le succès des nôtres

Lorsqu'il fut connu que la Société canadienne d'opéra-ette aurait une section d'opéra-comique et qu'elle entendait nous servir "Mignon", l'oeuvre d'Ambroise Thomas, on début de saison, des sceptiques avaient dit, haussant les épaules:

— Ce Vaillancourt-là ne doute de rien, et vous verrez qu'un bon matin il se réveillera avec quelque projet de grand-opéra. Il entreprend trop pour les moyens qu'il a à sa disposition, et vous verrez qu'il finira par se casser le cou.

Or, la première de "Mignon" par notre groupe local a eu lieu mardi soir au Monument National, devant une salle tellement remplie qu'il ne restait pas un fauteuil libre. Et les applaudissements enthousiastes et nourris que j'ai entendus après chaque rideau exprimaient bien mieux que je ne saurais le dire toute la satisfaction de ce public. Il n'y avait pas du reste, la moindre ambiguïté à avoir sur le sentiment général, à en juger par le ton des conversations au fumoir, entre les actes.

Conclusion: loin de se casser le cou, selon que l'appréhendaient les sceptiques, M. Vaillancourt a démontré qu'il était parfaitement capable de donner de l'opéra-comique avec nos seules ressources, et de le donner d'une manière propre et artistique. Devant un tel consensus que viendrait faire ici la critique? Quelques remarques au plus, pour le plus grand bien de nos amateurs, sont de mise.

Que "Mignon" soit une oeuvre vieille de soixante ans et plus et qu'elle ait été jouée des milliers de fois, dans plusieurs à Montréal, ça ne l'empêche pas de toujours attirer la foule friande des livrets simples et des partitions débordantes d'une musique étincelante et jaillissant comme d'une source.

Mais, cette oeuvre exigeait un travail de préparation considérable. Et il convient tout de suite de féliciter M. Albert Roberval qu'on voyait au pupitre, d'avoir aussi bien réussi avec ses choeurs, son orchestre, ses solistes; d'avoir surtout vu vaincre les difficultés d'une mise en scène compliquée pour des amateurs, et sortant des cadres ordinaires de l'opéra-ette. Il avait sans doute eu la collaboration de M. Honoré Vaillancourt et de M. J. J. Goulet, ce dernier ayant chargé des choeurs de coulisses, mais il n'en reste pas moins vrai que M. Roberval a été l'âme dirigeante, le "deus ex machina" de cette représentation fort belle qu'on répète ce soir. Il y avait du reste des décors et des costumes bien réussis, et le ballet bohémien du premier acte fit un ravissant effet.

Comme il n'y a pas lieu de raconter ici l'intrigue trop connue de "Mignon" je passe tout de suite à l'interprétation.

Dans le rôle titre, Mlle Emilienne Maille a fait preuve d'une jolie voix sympathique et expressive. Nouvelle venue pour nous, elle a su nous éviter les inévitables gaucheries des novices et débutantes. Elle me permit cependant de différer d'opinion avec elle sur la composition de son personnage. J'ai toujours pensé que la pauvre "Mignon" devait conserver jusqu'à la fin un air de chien battu et de petite sentimentale très malheureuse. C'est même comme cela que j'ai vu jouer le rôle à maintes reprises, et le déhât très assuré, même avec un certain ton de crânerie de Mlle Maille m'a parfois étonné et désarçonné. C'est tout de même un effort louable et prometteur.

Si mademoiselle Marie-Rose Descaresses n'a pas précisément la taille opulente de la classique Philine, elle en a bien la voix souple et cristalline. Elle vocalise avec maîtrise et le triomphe de son air de Titania fut tout à fait mérité.

De plus en plus en progrès Mlle Fabiola Hade nous a campé un Frédéric irrécusable, bouillant, prime-sautier, parfait en un mot d'intonations, de gestes, de démarche, d'attitudes. Une fort intéressante composition.

Côté hommes, le rôle plus en évidence fut certes celui de Lothario. M. Paquin l'a chanté et joué magistralement avec un art jamais en défaut. Au lieu de chercher à faire de l'effet avec des déclarations de voix, il s'est contenté de nous servir du "bel canto" de la manière la plus discrète et la plus artistique. Irréprochables également son jeu de scène et sa mimique, et il convient de le féliciter sur sa conscience artistique qui le fit continuer à vivre son personnage, après sa berceuse de la scène du château, alors que des applaudissements nourris sollicitaient des salamalescs et peut-être un rappel. Ces à-côtés admis à l'opéra-ette ne le sont plus à l'opéra-comique et à l'opéra, où l'action plus suivie ne permet pas les interruptions.

M. Roméo Mousseau a une bien jolie voix de ténor, souple, fraîche, chaleureuse, expressive, et il a fait couler la salle sous les applaudissements, avec ses couplets "Elle ne croyait pas...". Lorsqu'une plus longue pratique de la scène aura affirmé son déhât, il sera la grande coqueluche de nos scènes lyriques. Le Laerte de M. Charles Goulet fut une fort juste conception. Ce jeune artiste a une bien jolie voix de baryton et il joue avec un naturel et un feu qui sement la vie tout autour. Fort bien l'Antonio de M. Lucien Quintal, le Jarno de Paul Radakir, le souffleur de M. Armand Lefebvre et le Zaffari de M. Jean Fontaine. C'est par la valeur de tels personnages que l'opéra-ette prend un caractère vraiment artistique.

Mlle Isola Payette et Alice Guidi étaient également de la distribution et se sont bien acquittées de bouts rôles intéressants. Mlle Antonia Lafrance et ses compagnes du ballet ont été fort admirées.

Comme début d'opéra comique par les nôtres, c'est plus que consolant. Reprise ce soir. A quand la troisième?

Gustave COMTE.

LA GRANDE DUCHESSE, A LA SOCIÉTÉ CAN. D'OPÉRETTE

La Société Canadienne d'Opéra-ette nous donne chaque saison une oeuvre des plus populaires parmi les opérettes anciennes. Après nous avoir représenté "Les Cloches de Corneville" et le "Petit Duc", elle met à l'affiche pour le second spectacle de sa cinquième saison, une oeuvre non moins connue: "La Grande Duchesse" de Géroldstein, opéra-bouffe de Jacques Offenbach.

"La Grande Duchesse" de Géroldstein est une parodie joyeuse, animée d'une musique pétillante et mousseuse. Elle sera admirablement bien défendue par Mmes Jeanne Maubourg-Roberval (rôle titre), Lucile Turner et Fabiola Hade. MM. J. Fournier de Bellevue, Charles Goulet, Honoré Vaillancourt, Lucien Quintal, P. Desjardins.

Osias Brunette vs Traders Finance Corporation, Limited et Alcide Matte mis en cause. Motion de la défenderesse pour mode de signification; accordée.

Dame Isabella Margaret Lawlor vs Eliane Clark. Jugement pour demander.

Canadian Store vs D. Moscovitch et Frs. X. Roy, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. Coderre, juge.

G.-A. Marsan vs J.-D. Plamondon et Dame Paiement et al. T.S. Jugement par défaut vs T.S. Coderre, juge.

Dame Yvonne Larivière vs C.-E. Legassick et W. L. Chipchase et al. T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S.

L.-L. Lafleur limitée vs O. Martel et Dame Zéline Gagnier, opposante. Jugement relevant l'opposante de la saisie. Coderre, juge.

J.-B. Ducharme vs E. Lamothe et J.-B. Peliquin et al mis en cause. Jugement pour \$118.20.

Dame O. Geoffroy vs J.-Bte Christin. Jugement pour demander.

Alexandre Moquin vs J. A. Garry et Perfection Glass Co. Limited, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S.

Bernadette Faucher vs Hildige aldis Elphège Lamarre. Jugement donnant acte à la demanderesse de sa renonciation.

Rodolphe Robidou et al vs Giovanni alias J. Spidaleri. Jugement pour \$2,076. — Juge Coderre.

Aas M. Wentworth vs Mark Ellis. Inscription en droit du demandeur. Mainteneur avec dépens. — Juge Coderre.

Dame S. Ginsberg vs Dame Yetta Weissberg et al. Exception à la forme; maintenue avec dépens. — Juge Coderre.

Léonidas Cadieux vs Dame H. Charbonneau Cadieux. Jugement accordant la séparation de corps. — Juge Coderre.

Pour Vos
Dessins et Illustrations
de Journaux & Magazines, voyez
BUREAU DE DESSIN
Albert Fournier, Dessinateur & Illustrateur
Édifice de la Banque d'Épargne
502 rue Ste-Catherine Est
Illustration et Lettrage d'Annonces, agrandissement et réduction de dessins.
Dessins Commerciaux, Industriels et d'Inventions. Tracés de plans, etc.

TABARINADES

ROD. LA ROCQUE ET LA SEMAINE FRANÇAISE DU CAPITOL

Dés dimanche prochain, la direction du théâtre Capitol présentera un programme exclusivement dédié à la clientèle française. À cette occasion, on présentera "The Fighting Eagle", adapté d'un roman de Conan Doyle qui se passe à l'époque napoléonienne. Rod. La Rocque, qui tient le principal rôle dans ce film, nous adresse ce matin le télégramme ci-dessous que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs.

"Je viens d'apprendre que "The Fighting Eagle" a été choisi par le théâtre Capitol comme principale attraction pour la Semaine Française. Étant de descendance française, il est naturel que j'approuve fortement le choix que l'on a fait de mon plus récent film pour cette occasion. Se déroulant entièrement dans un cadre français, ce film devrait convenir parfaitement à cette semaine. Me sera-t-il permis de présenter mes meilleurs vœux à mes amis de la Province de Québec et d'exprimer l'espoir qu'ils goûteront pleinement cette production?"

Rod. La Rocque.

On sait qu'entre le film que Rod. La Rocque recommande en termes si délicats, on présentera sur la scène de nombreuses attractions françaises de première qualité. La Semaine Française du Capitol promet de remporter un très vif succès.

NOS HANSONS CANADIENNES EN FRANCE

Mlle Camille Bernard, définitivement de retour de Paris, nous disait, l'autre jour, combien on aimait nos chansons canadiennes en France, où elle a eu l'occasion d'en chanter plusieurs avec un très vif succès.

Pour Mlle Camille Bernard, qui vient de rentrer à Montréal, une belle carrière s'annonçait en France, de l'avis de plusieurs critiques, confirmée par le public lui-même. Elle a suivi les cours de Mlle Pauline Donald. Mlle Bernard a également bénéficié de l'enseignement de Mme Yvette Guilbert. À la fin de sa première année d'études, Mlle Bernard obtenait l'unanimité du diplôme de l'Union professionnelle des maîtres du chant français. Sur cinquante-huit concurrents, sept diplômes seulement ont été accordés.

Au cours de son séjour à Paris, Mlle Bernard a fait entendre un concert à plusieurs reprises. Au Lyceum, à la salle Gaveau, au Vieux-Colombier, au Colisée, elle a participé à plusieurs auditions et a propagé avec succès la vieille chanson canadienne dont elle s'est fait en maintes occasions l'interprète.

À début de cette saison, Mlle Bernard faisait partie de la troupe Boriza, au théâtre d'été. Elle y a créé un rôle dans "Le Bédouin et le crâne cramoisi", partition de René Morax, livret de Robert Sloan. Dans l'"Angélique", de Jacques Ibert, jouée au même théâtre, Mlle Bernard obtint un succès qui fut marqué favorablement par la critique. Engagée par René Blum, directeur du théâtre de Monte-Carlo et du Touquet-Paris Plage, Mlle Bernard a chanté au Touquet au cours de l'été dernier dans une série d'opérettes.

Mlle Camille Bernard a ensuite signé en engagement pour le Casino de Vichy. Elle y a chanté une semaine après Yvette Guilbert. Elle a été très chaleureusement accueillie dans son répertoire de chansons canadiennes. Mlle Bernard a pendant son séjour à Paris, pris part à nombre d'autres manifestations artistiques.

Mlle Bernard, qui a été boursière de l'École Normale Supérieure, donnera un concert le 25 octobre au Château Frontenac, à Québec. Elle se fera entendre plus tard à Montréal.

THEATRE ORPHEUM

"Within the Law" avec Mildred Mitchell

"Within the Law" qui est joué, cette semaine, par la troupe du théâtre Orpheum est un mélodrame qui date déjà de plusieurs années mais qu'il est toujours agréable d'entendre. C'est un drame social qui atteint un triple but.

C'est d'abord une attaque virulente contre les patrons qui paient des salaires de famine à leurs employés, les poussant presque à vol pour subvenir à leurs besoins. C'est aussi une attaque contre la loi qui refuse au criminel qui a purgé sa peine une chance de réhabilitation aux yeux de la société et qui le stigmatise comme un paria. C'est surtout un magistral exposé des malheureux et des méfaits que l'on peut commettre en marge de la société, sans être en marge de la loi.

LES GRAINS

Avoine — Déc., 48 1-2; mars, 50 3-8; mai, 51 3-8.
Seigle — Déc., 55 5-8 à 3-4; mars, 99 3-4; mai, 1.00 5-8.
Lard — Oct., 12.40; janvier, 12.97 à 13.00.
Côtes — Oct., 12.00; Janvier, 12.80
Flancs — Oct., 13.97.
Blé — No 2, rouge, 1.35; No 2 dur, 1.30 1-4.
Mais — No 2, mêlé, 94; No 3, jaune, 95.
Avoine — No 2, blanche, 50 3-4 à 52 1-4; No 3, blanche, 47 1-2 à 51 1-4.
Seigle — Pas coté.
Orges — 11 83.
Graines de lin — 2.60 à 3.50.
Graines de trèfle — 18.50 à 26.50.
Lard — 12.40.
Côtes — 12.25.
Flancs — 14.25.

LE BEURRE

Le marché du beurre, hier, a été plus actif par suite d'une amélioration dans la demande des acheteurs locaux et étrangers pour approvisionnements. Le chiffre d'affaires a été passablement satisfaisant et le marché a été ferme. Les arrivages courants de beurre de crèmerie pasteurisé No 1, des Cantons de l'Est, se sont vendus à 39 cents la livre, et le beurre plus menue, à 38 1/2 cents la livre; le beurre No 3, à 38 1/2 cents la livre; le beurre non pasteurisé No 1, s'est vendu à 38 1/4 cents la livre et le beurre No 2 entre 37 1/2 et 37 3/4 cents la livre.

Les arrivages de beurre, hier, ont été de 745 boîtes, contre 681 de la veille, pour le même jour de la semaine précédente, et 881 boîtes pour le jour correspondant de l'an dernier.

LES SUCRES

New-York, 5. — Le marché des sucres bruts a pris une nouvelle allure à la baisse sous des offres encore plus libérales et une demande très limitée. La seule vente enregistrée a été de 11,480 sacs de Philippines à 4.65, livrés, soit à une baisse de 3/22 de

Le marché des sucres bruts futurs a clôturé sans changement à une baisse d'un point. Le total approximatif des ventes a été de 77.000 tones. Voici les prix de fermeture : décembre

2.87; janvier. 2.88; mars 2.82; mai, 2.90; juillet 2.99; septembre 3.07.

Le marché des sucres raffinés est resté sans changement et le granulé type était coté entre 5.80 et 6.10.

LE FROMAGE

LE FROMAGE

Aucun changement important dans la condition du marché du fromage, hier, et les prix ont été à peu près fermes. Les arrivages courants de

termes. Les arrivages courants de fromage de l'Ouest No 1 blanc et de couleur, ont été cotés entre 21 3-4 et 21 7-8 cents la livre, et le fromage de l'Est No 1 entre 21 1-2 et 22 5-8 cents la livre. Le fromage de l'Ouest plus ancien est vendu à 21 1-4 cents

plus ancien s'est vendu à 21 1/4 cents la livre et celui de l'Est à 21 cents la livre.

Les arrivages de fromage, hier, ont été de 483 meules, comparativement à 6,195 meules pour le même jour de la

LE NIVEAU DU MARCHÉ

Mercredi	20 Ind. 20 Ferrov.	
Mardi	178.48	150.22
Il y a une semaine. . .	178.26	151.23
Il y a un an	179.43	147.17
Maximum 1927	139.78	121.30
Minimum 1927	179.06	162.95
	141.23	125.58
Total des vetnes: 2,336,800 parts.		

ON & CIE

PLACEMENTS

18, rue Elgin.
OTTAWA.

Woods Milling

y Limited
IES FILIALES
31 août 1927

tre une augmentation substantielle. Pour l'année terminée le 31 août, les ventes ont été élevées à \$634,373.00 comparativement à l'année précédente.

comme suit :

ns priv . .	\$105,000.00
	\$122,222.22

ns ord.	\$420,000.00
ing Co.	60,000.00
.	15,000.00

u'on considère la situation de l'inde, la concurrence a été très forte et encourageant est l'augmentation du nombre des consommateurs de farine comme dans d'autre en notre pays. On a eu un progrès et d'amélioration.

a pas été bon. Il nous a fallu faire
et à d'autres restrictions imposées
qu'à la forte concurrence des meu-
leur leur blé à un prix moyen, moins
meuniers canadiens. Les meuniers

ont été maintenues en leur bon état

& Cowans

Acques, Montréal

B., — Québec, — Ottawa,
Winnipeg.
par fils privés.

100-1116-712-24

UNE VENTE DE \$106,100 DANS LE QUART. LAURIER

Pour des propriétés situées
sur l'avenue du Parc, Nos
4610 à 4640

\$448,180.

Tel est le total de 37 ventes,
dont 26 de \$2,000 ou plus.
—Ventes de l'après-midi

(Par la maison Ernest Pitt et Cie)
Au cours de la journée, hier, 37
ventes d'immeubles ou de terrains va-
guez ont été enregistrées, dont 26 de
\$2,000 ou plus, soit pour une valeur
totale de \$448,180.47.

La vente principale a été effectuée
dans le quartier Laurier, au prix de
\$106,100, pour des propriétés situées
sur l'avenue du Parc, Nos 4610 à
4640, et vendues par M. Henri Pro-
vencher à M. L. Honoré Duclos.
Quant au plus grand nombre de
ventes dans un même quartier, c'est
celui de Rosemont qui l'emporte avec
six ventes au \$39,300.

Voici maintenant la liste complète
des ventes subdivisées par quartier
et par ordre d'importance :

Quartier Laurier. — Avenue du
Parc, Bâtisses Nos 4610 à 4640, Lot
No 12-1-20, pte N. O. 12-1-
17, Terrain, chaque lot 25 x 100 pds.
Hervé Provencher vend à L. Honoré
Duclos, \$106,100. A. Côté, notaire,
1927.

**Quartiers St-Louis, Mont-Royal,
Notre-Dame de Grâce.** — Avenue
Maplewood, avenue Wilson, Sanguin-
net, Bâtisses, Lot No 28-41-1, 28-
41-2, pte N. O. 12-1-19, pte S. E. 12-1-
41-1, 28-41-3, 28-41-2, 28-41-3-4,
28-391-20 à 22, 175-513-1, 182, 183,
pte S. E. 184 etc. S. Leib Weiner
vend à Canada Realty Co. Ltd \$53,500
L. A. Dumesnil notaire, 1927.

Quartier Notre-Dame de Grâce. —
Avenue Madison, Bâtisses Nos 135 à
145, Lot No 162-456, Terrain 8,375
pds. Barnett et Lvine vend à Dame J.
B. Adolphe Wilson, \$47,750. R. G.
Beaudoin, notaire, 1927.

Rue Duquet. Bâtisses Nos 72, 74,
Lot No 61-219, Terrain 30 x 90 pds.
J. Heidegger, Gagné vend à Delles
rène et Honoré Comte, \$14,250.
E. Jamin, notaire, 1927.

Quartier Villieray. — Rue St-Denis,
Bâtisses Nos 8019 à 8029, Lot No
2643-1037, 1038, Terrain 50 x 90 pds.
L. Honoré Duclos vend à Hervé Pro-
vencher, \$40,000. A. Côté, notaire,
1927.

Rue Drolet. Vacant, Lot No
2643-1932 à 1934, Terrain 6,750 pds.
Crédit Général du Canada vend à Jo-
seph Mousseau, \$1,650. E. Poirier,
notaire, 1927.

Rue Drolet. Bâtisses Nos 7391 à
7395, Lot No 2643-108, Terrain 25 x
94 pds. John Walsh vend à Edmour
Vincent, \$10,000. A. Côté, notaire,
1927.

Rue Drolet. Vacant, Lot No 2643-
696, Terrain 12,800 pds. Eddie Deery
vend à Achille Robert, \$700. E. Poi-
rier, notaire, 1927.

Quartier St-Paul. — Rue Beaulieu,
Bâtisses Nos 345 à 351, Lot No 3375,
Terrains 60 x 120 pds. Joseph Des-
groselliers vend à Jean Rabreau, \$16-
000. B. Brunet, notaire, 1927.

Rue Mazurin. Bâtisses, Lot No 1-2
ind. 3616-608, 609, Emile Rousseau
es-qual vend à Rolland Rousseau,
\$11,000. A. Senay, notaire, 1927.

Rue Beaulieu. Bâtisses, Lot No
3912-67, Onésime Pitre vend à Raoul
Latour, \$4,000. S. E. Héty, notaire,
1927.

Cité de Verdun. — Rue Evelyn,
Bâtisses Nos 3689 à 3699, Lot No
Pte S. E. 3401-422, pte S. O. 3401-
423, Terrain 37-1-2 x 6 pds. Isaac
Leroux vend à Isaac W. Ward, \$15-
000. J. A. Blanchard, notaire, 1927.

5ème avenue. Bâtisses Nos 364 à
368, Lot No 4671-189, Terrain 25 x
93 pds. Ephrem Lamy vend à Laurent
Valade, \$8,500. J. H. R. Messier, no-
taire, 1927.

4ème avenue. Bâtisses Nos 143 à
147, Lot No 4670-345, Albert Lavi-
gueur vend à Edouard Laniel, \$7,000.
J. H. R. Messier, notaire, 1927.

3ème avenue. Bâtisses Nos 477 à
479, Lot No 4670-423, Terrain 24 x
73-1-2 pds. Dame J. Antoine Plante
vend à Adélaïde Laporte, \$5,200. J.
H. R. Messier, notaire, 1927.

Boulevard Desmarais. Vacants,
Lot No 4672-211, 212, Terrain 50 x
102 pds. La succession Julien Desmar-
chais vend à Ernest Gagnier, \$1,100.
A. Labrèche, notaire, 1927.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue
DeLanaudière, Bâtisses Nos 4291 à
4293a, Lot No 1-25, Terrain 25 x 91
pds. Dame B. Emile Froustey vend à
Edmond Chantelois, \$13,000. J. E.
Gladu, notaire, 1927.

Quartier Ahuntsic. — Rue St-Hu-
bert, Bâtisses Nos 8117 à 8121, Lot No
490-277, Edmond Chantelois vend à
Dame B. Emile Froustey, \$11,000.
J. E. Gladu, notaire, 1927.

Rue Cartier. Vacants, Lot No 480-
35, 36, 481-70, 71, Terrain 50 x 82
pds. Téléphone Dérone vend à Philip-
pos Dimario, \$1,600. J. A. Savigneau,
notaire, 1927.

La Montée St-Michel. Vacants, Lot
No 343-316, 317, Terrain 50 x 86 pds.
Aristide Lemaire vend à Delle Floret-
te Lemaire, \$550. E. Rousseau, notai-
re, 1927.

Avenue du Sacré-Coeur. Vacants,
Lot No 225-107, 108, Terrain 50 x
100 pds. J. Petitcorps (en liquida-
tion) vend à Pinard, Pierre et Gre-
nier, \$425. W. Deschênes, notaire,
1927.

Quartier Rosemont. — 8ème Ave-
nue, Bâtisses Nos 5179 à 5189, Lot No
172-764, Terrain 25 x 78 pds. Dame
P. Olivier Coulombe vend à Joseph
Cormier, \$10,000. A. Côté, notaire,
1927.

11ème avenue. Bâtisses Nos 5668 à
5672, Lot No 173-51, Emile Bourrasse
vend à Berceux Giroux \$10,000. S.
Chagnon, notaire, 1927.

11ème avenue. Bâtisses Nos 5662 à
5666, Lot No 173-52, Amédée Robert
vend à Berceux Giroux, \$10,000. S.
Chagnon, notaire, 1927.

10ème avenue. Bâtisses Nos 5417,
5419, Lot No 172-892, Edmond Rou-
sel vend à Léo H. Grosvallet, \$8,500.
L. Trempe, notaire, 1927.

5ème avenue. Vacant, Lot No 172-
2191, pte N. O. 172-2190, Terrain
25 x 78 pds. Joseph B. Desmarais
vend à J. Hector Filion, \$800. E. Poi-
rier, notaire, 1927.

Quartier St-Edouard. — Rue Cham-
bord, Bâtisses Nos 6274 à 6278, Lot
No 4-283, Dame Echille Beaudry vend
à Albert et Rami Limoges, \$8,000.
J. H. R. Messier, notaire, 1927.

Quartier St-Laurent. — Rue Hut-

chison, Bâtisses, Lot No 1-2 ind. de
pte 45, Terrain 5,424 pds, Louis Bel-
monte vend à Raoul A. Noisoux, \$8-
130.47. A. Jolicœur, notaire, 1927.

Quartier St-Michel. — Rue Clarke,
Bâtisses Nos 5922 à 5926, Lot No
pte N. O. 11-536, Terrain 25 x 88
pds. Dame Marc Legault, vend à Na-
than Weinstein, \$7,500. I. Kert, notai-
re, 1927.

Cité d'Outremont. — Avenue Ed-
ward-Charles, Bâtisses, Lot No 32-1,
Terrain 27-8 x 65 pds. James P. Bra-
dy vend à Joseph Raicek, \$6,700. J.
Mulcair, notaire, 1927.

Avenue Pratt. Lot No 44-219-2,
Terrain 5,576 pds. La Succession John
Pratt vend à Thomas D. Willing, \$3-
000. J. A. Pérodeau, notaire, 1927.

Ville Montréal Nord. — Avenue
Laurentia, Boulevard des Iroquois,
Vacants, Lot No 49-11, 12, 16, 17, 59-
36 à 39, St-Regis Land Co. Ltd, en li-
quidation vend à Raoul Thibault, \$3-
200. H. Décaray, notaire, 1927.

Avenue Larin. Vacants, Lot No 97-
494 à 498, Terrain 125 x 76-28-100
pds. James A. Davis et al vend à H.
Robert Burges, \$425. G. H. Séguin,
notaire, 1927.

Ville Ste-Anne de Bellevue. — Rue
St-Pierre, Ste Anne, Bâtisses, Lot No
170a, 148, 132, lots 155, 160, 131,
J. Paul Bastien vend à Georges C. Le-
roux et al es-qual, \$3,000 et autres
considérations. G. A. Terreault, no-
taire, 1927.

Quartier Montcalm. — Avenue De-
Lormier, Vacants, Lot No 269-606,
607, Terrain 4,500 pds. Antoine Pa-
radis vend à Hector Carrière et al,
Carrière, \$1,000. W. Labonté, notaire,
1927.

Avenue Papineau. Vacant, Lot No
481-74, Terrain 25 x 90 pds. The Ross
Realty Co. Ltd vend à Wilfrid Bes-

sette \$900. D. Cameron, notaire,
1927.

Ville Mont-Royal. — Rue Faillon,
Vacant, Lot No 656-3, Terrain 25 x
92 pds. L'Institution des Sœurs-
Muets vend à L. Joseph Labonté,
\$700. W. Labonté, notaire, 1927.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI
Quartier Ville Marie. — Place You-
ville, et rue Common, Bâtisses No 14
Place Youville et No 21 Common, Lot
No pte 10, Terrain 48.7 x 150 pds.
Montreal Trust Co. es-qual et al vend
à Townsend Co. Ltd, \$25,000. R. W.
Gibb, notaire, 1927.

Quartier St-Henri. — Rue Richel-
ieu, Bâtisses Nos 343 à 351, Lot No
1447-1, 2, 1448-1-3, Arthur Labelle
vend à Emile Perron, \$13,500. H.
Francœur, notaire, 1927.

Quartier St-Denis. — Rue de
Grandpré, Bâtisses Nos 4925, 4927,
Lot No 197-47, 48, Terrain 2,878 pds.
Hélodora Carrière vend à Georges
Desautels, \$7,000. W. Guérin, notai-
re, 1927.

Quartier St-Paul. — Rue Briand,
Bâtisses Nos 94, 96, 96a, Lot No
3912-478, Wilfrid Fontaine vend à
John Zurek, \$6,400. R. H. Beaulieu,
notaire, 1927.

LES CAFES

New-York, 5. — Le marché des ca-
fé futures a clôturé à une baisse de
15 à 25 points. Le total approximatif
des ventes a été de 37,000 sacs. Voici
les prix de fermeture : décembre,
12.62; janvier, 12.55; mars, 12.49;
mai, 12.40; juillet, 12.38; septembre,
12.30.

Les options sur les cafés ont été
fermes.

LES PROFITS DE LAKE OF THE WOODS ONT ETE MEILLEURS

ILS SE CHIFFRENT PAR \$634-
000 COMPARATIVEMENT A
\$272,000 POUR L'ANNEE DER-
NIERE

La Lake of the Woods Milling
Company, Limited vient de publier
son rapport financier pour l'année
financière terminée au 31 août 1927. Ce
rapport montre que la compagnie et
ses subsidiaires ont obtenus des ré-
sultats beaucoup meilleurs, et les pro-
fits pour la période en question ont
été de \$634,000, comparativement à
\$272,000 pour les douze mois précé-
dents.

Dans son discours aux actionnai-
res, le président, M. F. S. Meighen,
a fait remarquer que les résultats
obtenus étaient extrêmement satis-
faisants si l'on considère la condi-
tion actuelle de l'industrie meunière.
La concurrence du marché domesti-
que a été très intense comme à l'or-
dinaire. Mais une perspective d'amé-
lioration se trouve dans le fait que
l'immigration a augmenté et que par
suite il y a lieu d'espérer de voir aug-
menter le nombre des consommateurs
de farine au Canada.

M. Meighen a également attiré
l'attention des actionnaires sur le fait
que le commerce d'exportation a été
très pauvre, ajoutant que la compa-
gnie a à faire face à une augmenta-
tion de tarif et à d'autres restric-
tions qui lui sont imposées par les
pays européens, tout comme il lui
faut également rencontrer la concurren-
ce intense des moulins américains

qui ont pu acheter le blé à un prix
moyen plus bas que n'ont pu le faire
les moulins canadiens. Les moulins
anglais ont aussi fait de fortes dimi-
nutions dans les prix, lesquelles di-
minution ont grandement affecté les
prix de la farine canadienne dans la
Grande-Bretagne.

Des profits de la compagnie pour
l'année terminée, on a déduit les di-
videndes privilégiés représentant une
somme de \$105,000, les dividendes
ordinaires pour une somme de \$420-
000 et un montant de \$75,000 pour
dépréciation, laissant une balance de
\$34,378 pour l'année, laquelle ajou-
tée à la balance précédente de \$679-
819, donne une balance pertes et pro-
fits dans le bilan courant de \$714-
197.

L'assemblée des actionnaires a eu
lieu hier après-midi, aux bureaux de
la compagnie, rue St-Sacrement,
Montréal.

ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES DE NATIONAL CEMENT CO.

Les actionnaires de la National Ce-
ment Company incorporée en 1923,
ont eu leur assemblée annuelle hier
midi, dans l'édifice Versailles, 90 rue
St-Jacques. A cette assemblée, les di-
recteurs ont été autorisés à faire tou-
tes les démarches nécessaires en vue
de la liquidation de la compagnie.
M. Joseph Versailles, au cours de
quelques remarques, a déclaré aux
actionnaires que le moulin de la Na-
tional Cement Company (incorporée
en 1925) marchait à sa pleine capa-
cité et sur une base avantageuse.

CARTES D'AFFAIRES

ASSURANCE FEU ET AUTOMOBILE
UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED
Albert Bernard
Agent Spécial, Département français
Chambre 507 205 rue St-Jacques Tel. Loupax 9267-9268
1927-J.N.O. — Carte d'aff.

MONTREAL DRY DOCKS LIMITED
— OUVRIERS EN NAVIRE,
INGENIEURS ET CHAUDRONNIERS
Adresse télégraphique: "DRYDOCK", Montréal, — Cale-à-sec et mâts
127 RUE MILL, MONTREAL.
1927-J.N.O.

DOMINION DISTILLER'S LIMITED
Distillateurs — Embouteilleurs — Entrepôts de douanes
Marques enregistrées: Royal George Liqueur — Old Durham Whiskey —
Old Elk Whiskey — Old Pepper Whiskey — Royal Arms Gin
Siège social: Distillerie et entrepôts:
No 150 RUE ST-JACQUES MONTREAL BANQUE DU Canal Lachine
Tél. Main 2303-2309 CANADA TEL. Westmount 4318
242-J.N.O. — Carte d'aff.

QUINLAN, ROBERTSON & JANIN
LIMITED
Entrepreneurs Généraux
QUAIS — PAVAGES — BATISSES — TRAVAUX DE HAVRE
702, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Qué. Tél. Uptown 5220.
1927-J.N.O.

ST. MAURICE VALLEY CORPORATION
SUCCESSIONS DE LA
BELGO-CANADIAN PAPER COMPANY, LIMITED.
Shawinigan Falls, P.Q.
St-Maurice Paper Company, Limited Trois-Rivières, P.Q.
Production annuelle: 100,000 tonnes de papier à journal. Siège social: MONTREAL — QUEBEC
1927-J.N.O.

Sable de grève lavé — Pierre concassée et gravier
Oka Sand and Gravel Co Limited
134, rue McCord MONTREAL
1927-J.N.O. — Carte d'aff.

QUEBEC PULP & PAPER MILLS LTD
SIEGE SOCIAL: 605, Edifice Transpiration, Montréal, Qué. ADMINISTRATION ET USINE: Chicoutimi, Québec
1927-J.N.O. — Carte d'aff.

EMBOUTILLER EN ENTREPOT
GOLDEN WEDDING OLD LOG CABIN
Pure Rye Bourbon
DISTILLERS CORPORATION LIMITED
MONTREAL
1927-J.N.O. — Carte d'aff.

PARISEAU FRERES LIMITEE
Bois de construction — Plancher, Bois dur,
Finitions de toutes sortes, lattes sur commande
MANUFACTURIERS DE BOITES EN BOIS DE TOUTES SORTES
59 Ducharme, Outremont, P.Q. — Atlantic 3071-3072
1927-J.N.O.

CONSOLIDATED DISTILLERIES LIMITED
Siège social, Edifice Canada Cement, Montréal, P. Q.
DISTILLERIES A CORBYVILLE, ONT.
Marques enregistrées: "Corby's Special Selected", Canadian Rye Whiskey,
"Majestic", Old Canadian Rye, "Hills & Underwood", London Dry Gin,
"Embusay Liqueur Whiskey", Buchanan Royal Prince Liqueur Whiskey,
"William Penn", American Rye, "Old Crow", Bourbon Whiskey.
116-n-cd-A

CANADIAN VICKERS LIMITED
MONTREAL
Réparations de tous genres — Coques et machineries
CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE REPARATION DE NAVIRES
2 cales-à-sec flottantes — Longueur réelle 800 pieds
Département spécial pour les réparations du havre.
Tél. Clair. 2480
Tél. Dept. du havre, Main 5023 Adresse télégraphique "Vickers"
127-J.N.O. — Carte d'aff.

AVIS
AUX CHEMINS DE FER, AUX CONS-
TRUCTEURS, DE VOTRE
FERRERIE ET AUTRES INTERES-
NES.
Les propriétaires des brevets cana-
diens Nos 235,045 et 235,046, tous deux
accordés le 23 octobre 1923, à John Mi-
chell et John Cecil Cossey, de Londres,
Angleterre, pour améliorations au sys-
tème d'attache des voitures de chemin
de fer et autres semblables sont prêts
à fournir l'invention, accorder des per-
mis pour leur fabrication, ou vendre
une partie ou tous les intérêts qu'ils
possèdent dans le brevet.
Les demandes devront être adressées
à Owen N. Evans, solliciteur de brevets,
etc No 1070, rue Bleury, Montréal.
156-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23775. — PAUL ASCONI, deman-
deur vs Dame G. KENNEDY et vir de-
fenderesse. Le 1er jour d'octobre 1927,
à dix heures de l'avant-midi au lieu de
storage des effets de la défenderesse,
au No 1431 rue Bleury, au centre de la
ville de Montréal, seront vendus par au-
torité de Justice les biens et effets de ladite
défenderesse, saisis en cette cause, con-
sistant en meubles de ménage, etc.
Conditions: ARGENT COMPTANT.
EMILE LAPERRIERE, H. C. S.
Montréal 5 octobre, 1927. 156-1-J

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COUR SUPERIEURE —
No F-23751. — JOSEPH ADRIEN
COURVILLE, chauffeur de la cité et de la
cité et du district de Montréal, épouse
d'Alfred Chevalier, voyageur de com-
merce, du même lieu, dûment autorisé
à ester en justice, demanderesse, vs le
dit Alfred Chevalier, défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée contre le défendeur le
troisième jour de septembre 1927.
BRODEUR & THOUIN,
Avocats de la demanderesse.
144-22-29-4-15-2000.

Nouvelle émission

\$35,000,000

The Shawinigan Water & Power Company

Obligations-or, première hypothèque, amortissables, gage collatéral
en fiducie, série A, 4 1/2 %.

Jouissance: 1er octobre 1927

Echéance: 1er octobre

LA CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Fait le sujet d'une intéressante causerie que M. Jos. Daoust fait à la Ch. de commerce

50 PAYS REPRESENTES

Donner au travail son maximum d'efficacité avec le minimum d'efforts

M. Joseph Daoust, qui a assisté à la Conférence Economique Internationale, tenue à Genève en mai dernier, comme délégué du gouvernement canadien, a fait hier, à l'assemblée de la Chambre de Commerce, une intéressante causerie sur ces aspects importants.

Il fut présenté en termes flatteurs par M. J. A. Paulus, président de la Chambre.

Nous donnons ci-après un résumé de cette causerie de M. Daoust, car les sujets traités ont un intérêt mondial.

C'est à la suggestion faite par M. Louis Loucheur, ex-ministre d'Etat de France en septembre 1925, que la Société des Nations a convoqué cette conférence économique internationale.

"194 délégués assistés de 157 experts représentant 50 pays appartenant non seulement à des Etats membres de la Société des Nations, mais encore à des Etats non membres."

"Après trois semaines d'étude et de discussion assidue, il s'est accompli une œuvre sérieuse, profonde et durable, malgré les difficultés considérables du fait de la diversité d'origine des délégués et de leurs intérêts respectifs."

La conférence en tant que conférence mondiale, composée des représentants de différents intérêts et de différentes politiques de toutes les parties du globe terrestre, a examiné les problèmes économiques dans leurs aspects internationaux et elle s'est placée au point de vue international. Elle a pensé que les avantages économiques généraux croissant en proportion du volume des échanges de marchandises entre des pays qui, par leurs ressources naturelles ou leur capacité de production sont les plus qualifiés.

L'application de ce principe à la politique comporte des limitations d'ordre pratique du fait que le commerce international constitue normalement, non pas une victoire ou une défaite aux dépens d'autres, mais l'assurance d'avantages réciproques pour les intéressés.

La conférence a adopté une importante résolution exprimant la conviction unanime que le maintien de la paix du monde dépend en grande mesure des principes sur lesquels sont basées les politiques économiques des diverses nations et que les gouvernements et les peuples de tous les pays devraient constamment se consulter mutuellement afin d'éliminer les difficultés économiques, causes de froissements et de malentendus.

COMMERCE

La conférence présente tout d'abord un certain nombre de recommandations sous la rubrique générale "Liberté du commerce", l'expression qu'il ne faut pas confondre avec "Libre échange".

Elle condamne la pratique qui consiste à accorder à des entreprises contrôlées par l'Etat, des exemptions et des privilèges spéciaux qui leur permettent de faire une concurrence peu équitable aux entreprises privées. Elle approuve et encourage les mesures prises par le comité économique en vue de supprimer de nombreux obstacles au commerce international.

Enfin la conférence recommande la préparation d'une convention relative au traitement économique et fiscal des étrangers et des entreprises étrangères.

TARIF DOUANIER

Voici une question très délicate pour le Canada et en même temps très controversée. Je me bornerai exclusivement au texte des résolutions et ce, sans faire de commentaires, sachant que dans la Chambre de Commerce, il est défendu de parler politique.

La commission du commerce a été unanime à reconnaître l'intérêt qu'il y aurait à simplifier le plus possible les tarifs douaniers; à créer une nomenclature douanière méthodique dont l'usage serait ensuite consacré par des conventions entre Etats; à réaliser la stabilité des tarifs, éliminant ainsi un élément de trouble spécialement préjudiciable à l'industrie et au commerce; à assurer enfin le maximum d'équité dans l'application des droits.

La conclusion essentielle qui s'est dégagée des délibérations faites dans ce domaine est que le moment est venu de mettre fin à l'accroissement des tarifs douaniers et de s'orienter dans une direction opposée. (Ceci est textuel). Celle-ci consista dans l'insinuation par l'organisation économique de la Société des Nations d'une enquête tendant à encourager l'extension du commerce international sur une base équitable, grâce à la suppression ou l'abaissement des barrières que des tarifs de douane excessifs opposent aux échanges internationaux.

INDUSTRIE

La conférence a pris comme problème central la question de savoir comment il serait possible de réduire le coût de revient sans préjudice pour le consommateur ou pour le travailleur. A cette fin elle a examiné:

1. La "rationalisation" dans ses divers aspects.
2. Les ententes industrielles et les cartels.
3. La réunion et l'échange des renseignements.

RATIONALISATION

Ce grand mot veut dire:

1. A donner au travail son maximum d'efficacité avec le minimum d'effort.
2. A faciliter par une moindre variété de types ou de patrons—la ou celle-ci offre des avantages évidents—afin de diminuer le coût de revient et par là même réduire le prix aux consommateurs.
3. A éviter le gaspillage de matières premières et de l'énergie (pouvoir moteur).
4. A simplifier la distribution des marchandises.

(A suivre à la page 4)

LA CHAMBRE DE L'IMMEUBLE CHANGE SA CONSTITUTION

Ses officiers seront élus chaque année et seront rééligibles.—Tenue des assemblées

CONGRES DES CH. DE COM.

La Chambre de l'immeuble de Montréal, à une assemblée générale qu'elle a tenue hier, a fait d'importantes modifications à sa constitution et à ses règlements. Jusqu'à présent, à l'assemblée annuelle, douze membres étaient élus pour former un comité exécutif. Parmi ces douze membres on choisissait un président, un vice-président et un trésorier. Les membres de ce comité étaient élus pour un terme de deux ans, et six d'entre eux sortaient de charge chaque année. Cela a été changé à l'assemblée d'hier et à l'avenir un président, un vice-président, un trésorier et neuf directeurs seront élus chaque année à l'assemblée annuelle et pourront être réélus d'année en année. Jusqu'à présent les assemblées générales de la Chambre avaient lieu sur convocation du président ou à la requête de dix membres, mais pour l'avenir la constitution telle qu'amendée hier demande la tenue d'une assemblée générale chaque mois et la réunion du comité exécutif toutes les semaines.

ERECTION SOLENNELLE AU BON-PASTEUR

De la garde d'honneur du Coeur Immaculé de Marie

Le 9 octobre prochain, à 4.30 h., p.m., en la chapelle du Monastère provincial du Bon-Pasteur, 64, rue Sherbrooke-est, aura lieu la promulgation solennelle d'une Ordonnance de Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, évêque de Montréal, en vertu de laquelle la Garde d'honneur du Coeur Immaculé de Marie, Le Rév. Père Dréan, aumônier du Monastère est Directeur de la nouvelle Conférie.

Voici le programme: Cantique, Sermon, Promulgation, Bénédiction du Très Saint-Sacrement. Après la cérémonie, il y aura réception au parloir de la Communauté pour les zélatrices.

Tous les fervents de la Reine des Cieux, et qui ne l'est en l'ancienne Ville-Marie, la Cité de Maisonneuve, le chancelier de Notre-Dame, salueront avec joie cet événement qui a pour objet d'entourer d'amour et d'honneur la belle et douce Souveraine de l'univers.

Cette nouvelle forme de dévotion à Marie est le naturel corollaire de la Garde d'honneur du Coeur de Jésus.

La Conférie qui sera officiellement érigée le 9 est une filiale de l'Archiconfrérie de Besançon, fondée avec l'approbation du Saint Pontificat Benoît XV et Pie XI. En peu d'années, la Garde Royale se propagea au Japon, à Madagascar, en Australie par les soins des Révérends Pères Jésuites, dans l'Amérique du Sud par ceux des Révérends Pères Eudistes; des serviteurs dévoués de Marie la font connaître également dans les autres parties du monde.

Introduit dans notre ville par les Religieuses du Bon-Pasteur, elle a connu d'emblée la sympathie, et les membres lui sont venus spontanément. Déjà la Conférie locale en compte au-delà de 7,000. La cérémonie du 9 en réunira un bon nombre, auxquels sont invitées à s'adjoindre les personnes à qui il sourirait de devenir "garde ou dame d'honneur" de la Reine du Ciel.

Le mois d'octobre, ce mois des roses mystiques de l'Ave nous semble bien approprié pour cet hommage solennel au Coeur Immaculé que l'iconographie chrétienne représente toujours entouré de roses.

LE EUCHRE-BAL DE L'UNION LIBERALE PAPINEAU

Le euchre-bal qui sera donné à la Palestine National, le 22 du courant, promet d'être un des plus brillants événements de la saison.

Le Comité d'amusements s'est réuni de nouveau hier soir sous la présidence de M. Jos. Gagné. Les rapports soumis à l'assemblée indiquent que la vente des billets est très bonne. Le Comité a des demandes de toutes les parties de la ville. La Palestine sera certainement le rendez-vous de tous les libéraux ce soir-là.

Déjà des réponses aux invitations lancées nous arrivent, et le président Gagné, avec ses membres, est à s'organiser pour recevoir comme il convient les invités. Le club Lemieux et le club Letellier de Saint-Just ont déjà fait des réservations.

Nous demandons aux autres clubs libéraux, qui désirent prêter leur salle, de bien vouloir nous aviser d'avance, soit par lettre à nos bureaux, ou par téléphone à Am. 0993, afin que nous prenions les dispositions nécessaires pour les accommoder.

Nous avons aussi à l'heure actuelle reçu plusieurs prix pour notre partie de cartes et les amis qui désiraient nous favoriser de cette façon, n'ont qu'à nous les faire parvenir au No 763 Ontario est.

Nous garantissons au public que nous sommes en mesure de pouvoir recevoir la plus grande foule.

La réputation de l'Union Libérale Papineau au point de vue organisation, le tact et la courtoisie bien connus de ses membres, sont une garantie au public qu'il sera satisfait d'avoir assisté à une aussi belle fête.

Encore une fois procurez-vous vos billets d'avance. Téléphonez-nous, nous vous enverrons quelqu'un voir, vous évitant de vous déranger.

L'HON. M. PERRAULT

L'honorable M. J.-E. Perrault, sera aux bureaux du gouvernement provincial, Palais de Justice, à Montréal, aujourd'hui.

POUR RELIER LA METROPOLE AU TRANSCONTINENTAL

La Ch. de commerce favorisera l'octroi de subsides par les gouvern., d'Ottawa et de Québec

CONGRES DES CH. DE COM.

La province de Québec est le centre naturel des industries à cause de ses pouvoirs d'eau

Promouvoir les meilleurs intérêts du commerce de la ville de Montréal, tel est l'un des buts de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et l'importante résolution adoptée à la séance d'hier après-midi, démontre que les membres entendent ne rien négliger pour y arriver.

M. J. A. Paulus, président de la Chambre, a souhaité la bienvenue aux membres qui assistaient nombreux à cette assemblée trimestrielle. Il a profité de l'occasion pour rappeler aux membres que le bureau de direction et les meilleurs intérêts de la Chambre et du commerce de la métropole réclamaient le concours de chacun. Il a aussi insisté sur la nécessité qu'il y a de travailler au recrutement de nouveaux membres car il y a nécessité d'élargir tout le travail et l'influence de la Chambre profitant au commerce local et par là au progrès de la province et du Canada.

Des correspondances venant de M. Gauthier, greffier de la cité de Montréal, relative à l'installation de signaux pour améliorer la circulation; de la Cie Abitibi Southern Railway, demandant l'appui de la Chambre de Commerce; et de la Commission des gouvernements provincial et fédéral; de l'Association Franco-Canadienne d'Edmonton, remerciant la Chambre de Commerce de l'envoi de livres de récompense pour les élèves canadiens-français de l'endroit.

M. Joseph Daoust a fait une intéressante causerie sur la Conférence Economique Internationale tenue à Genève en mai dernier.

CONGRES DES CHAMBRES DE COMMERCE

M. Groves-Contant, secrétaire de la Chambre et délégué à la convention de la "Canadian Chamber of Commerce", a fait un intéressant rapport sur cette convention qui siégea à Vancouver au mois de septembre.

Sur la présence de 400 Chambres de commerce et Boards of Trade qu'il y a au Canada, quelques 50 y étaient représentés.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre résolution contre le détournement des eaux des Grands Lacs vers Chicago, a reçu l'appui unanime de la Commission des résolutions et qu'elle a été adoptée d'emblée par l'assemblée générale.

Il n'en a pas été de même pour notre autre demande au gouvernement le plus court délai le canal de la Baie Georgienne. Notre président (Monsieur Paulus) a réussi à empêcher notre résolution d'être rayée de la liste et il l'a fait remettre sur l'agenda pour la prochaine assemblée.

Les autres résolutions qui ont reçu la sanction unanime des délégués sont les suivantes:

Que le gouvernement fédéral endorse la recommandation faite par le Board of Trade de Vancouver pour la mise en vigueur d'une loi concernant le transport des marchandises.

Que le gouvernement du pays demande de conférer avec tous les autres gouvernements de l'Empire pour venir à l'adoption de lois uniformes pour la marine marchande.

Que le gouvernement établisse des laboratoires de recherches pour les ressources naturelles, à Ottawa.

Que les taxes sur le revenu soient encore réduites, et que la duplication de taxation soit éliminée.

Que l'Ontario entreprenne un inventaire de nos ressources naturelles.

Que l'on fasse tout pour donner de l'emploi, au Canada, aux diplômés de nos universités.

Que l'on fasse tout pour donner de l'emploi au gouvernement canadien dans tous ses efforts pour interdire le détournement, sans autorisation des eaux des Grands Lacs par la ville de Chicago.

Quelques autres résolutions furent aussi adoptées.

Ce rapport fut adopté à l'unanimité.

M. Paulus a ensuite fait un récit très intéressant de ce voyage jusqu'à l'Alaska, fait par les délégués. Il a relevé une erreur de certains Canadiens-français dominant ou domineraient au Canada, mais qu'en 1950 ils seraient au pays 9,000,000. Somme toute, ce fut un voyage idéal et il est revenu plus qu'un voyage idéal et il est revenu plus qu'un voyage idéal et il est revenu plus qu'un voyage idéal.

M. Chs. Duquette a soumis un rapport de l'excursion de la Chambre de commerce au lac Saint-Jean.

Il a regretté que le nombre des excursionnistes fut si restreint, pourtant il y avait tant à voir et à constater. C'est au cours de ce beau voyage qu'il a constaté l'importance de nos pouvoirs d'eau. Il émet l'opinion que la Chambre de commerce devrait organiser un tel voyage chaque année afin de mieux connaître la province et contribuer ensuite au progrès du pays.

RELIER MONTREAL AU TRANSCONTINENTAL

Revenant sur la demande de la "Abitibi Southern Railway Co." M. Catelli a soumis à la Chambre une importante étude sur la construction d'un chemin de fer reliant Montréal au Transcontinental, via Mont-Laurier et Amos, et via Maniwaki et Ottawa.

Nous donnons ici un résumé de cette étude et le texte de la résolution adoptée par la Chambre de commerce.

Je veux réaffirmer la nécessité qu'il y a pour les corps publics de Montréal et de la province de Québec d'arrêter les pertes que le commerce de notre province éprouve en ne participant pas à l'immense développement de l'ouest de notre province, qui représente la grande et fertile section de l'Abitibi, avec les richesses du territoire ruiner et forestier de ce district.

Je n'entrerai pas dans le détail, (A suivre à la page 4)

ECOLE DEMANDEE DANS NOTRE-DAME-DU-ST-SACREMENT

Le R. P. Lault, s.s.s., curé, écrit à la Com. scolaire du district Nord à ce sujet

A SAINTE-DEOILE

Le R. P. Victor Lault, s.s.s., curé de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, érigée canoniquement en 1926, demande une école de garçons dans sa paroisse.

C'est ce qui ressort d'une communication adressée aux commissaires du district Nord, communication qui a été lue, hier après-midi, à la réunion régulière de la Commission scolaire. M. le curé J.-A. Foucher présidait en présence des commissaires, M. l'abbé Philippe Ferrier, l'hon. J.-M. Dillon, le Dr J.-A. Jarry, le notaire G.-L. Marsolais, et M. J.-B. Pélouquin, ainsi que de M. J.-P. Labarre, directeur-secrétaire de la Commission.

Dans sa lettre à la Commission, le R. P. Lault demande d'appuyer sa réclamation au Bureau Central. L'année dernière, dit-il en substance, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal accordait une école de 23 classes dans la nouvelle paroisse de N.-D.-du-St-Sacrement, mais cette école n'est fréquentée que par des fils. Les inscriptions à cette école s'élèveront à 650 élèves.

Lorsque le Bureau Central accordait cette école, les familles se sont réjouies, mais elles considéraient aujourd'hui que les mêmes avantages devraient être accordés aux garçons de la paroisse qui n'ont aucune école. Les enfants sont obligés d'aller aux écoles du voisinage qui sont par trop à l'étré. En outre, les enfants des premières classes ne peuvent sans danger se diriger dans les écoles des autres paroisses, car la distance est trop grande. La Commission scolaire du district Nord appuiera cette demande auprès du Bureau Central.

L'école de Cartierville demandait un professeur de 46 années. Cette demande est accordée par le Bureau Central.

Les commissaires, hier après-midi, ont étudié plusieurs autres questions, notamment celle d'une résidence pour les religieuses de l'école Sainte-Cécile. Les religieuses occupent actuellement trois pièces de la nouvelle école. En leur donnant une résidence, l'école serait décongestionnée d'autant.

L'école Saint-Gérard demande un mobilier scolaire complet pour la classe de 20 années à cette école, classe qui a 20 élèves. Le mobilier requis consiste surtout dans les choses essentielles à une telle classe: instruments de physique, etc. Cette demande est considérable. Les commissaires ne jugent à propos, pour le moment, que d'approuver une dépense de \$2,000 pour la stricte nécessité. Puis la séance fut ajournée.

GRANDE REUNION DES CITOYENS DE VERDUN

Il y aura, ce soir, à 8 heures, grande assemblée de l'Association canadienne des propriétaires et locataires de Verdun, en la salle du Collège, angle des rues Galt et Wellington. Des questions de la plus haute importance y seront discutées et des informations intéressantes seront données à l'assistance.

Tous les citoyens de Verdun sont bienvenus.

POUR ERIGER LA MAISON DE CHIMIE

La ville de Toronto vient de former un comité d'universitaires et d'hommes en vue pour diriger les souscriptions en faveur de la Maison de Chimie qui sera érigée à Paris à l'occasion du centenaire du savant chimiste Berthelot. Voici comment se compose ce comité:

M. P. Whidden, chancelier de l'université McMaster, Toronto; J. S. McLean, président de la Harris Abattoir Company, Toronto; T.-L. Robinson, président du Kinsman Club, Toronto; le brigadier général John A. Gunn, président du Upper Canada College; le professeur John Square, ancien professeur de français, université de Toronto; le colonel John A. Cooper, Toronto; l'hon. John Martin, ministre de l'Agriculture dans l'Ontario; J. D. Falconbridge, doyen de la faculté de droit en Ontario; le professeur J. W. Bain, chef de l'école des sciences pratiques du département de la chimie; G. Frank Beer, sir Joseph Flavelle, le professeur Boswell, chef du département des recherches chimiques, université de Toronto; le professeur W. S. McLay, chef du département des langues modernes, université McMaster; sir Robert Falconer, président de l'université de Toronto; révérend J. C. Hodgins, première église unitarienne, Toronto; C. D. Henderson, président du Kiwanis Club; Victor Ross, vice-président de l'Imperial Oil Company; le professeur Lash; Miller, chef du département de la chimie, université de Toronto; John M. Godfrey, organisateur.

Ce comité est déjà à l'œuvre et nous en entendrons parler sous peu, probablement à la prochaine assemblée du comité de Montréal.

LA CONSTRUCTION

Le rapport mensuel des activités de l'immeuble que présente, chaque mois, M. Emile Lacroix, est toujours des plus intéressants et celui de septembre dernier ne le cède pas aux précédents, car il souffre avec honneur la comparaison.

En septembre, le nombre des permis de construire a été de 20, soit pour une valeur de \$220,000, ce qui porte le total de la valeur des permis depuis le 1er janvier au 5 octobre courant, à \$2,507,900, comparativement à \$1,968,675 pour le même laps de temps, en 1926. M. Lacroix a tenu à faire ressortir le fait que les cottages semi-détachés, au nombre de 34, entre en ligne de compte avec un peu plus d'un demi-million, tandis que la valeur des cottages atteint la somme de \$438,600, ce qui est pratiquement le million. C'est dire qu'il y a des gens dans l'est comme dans l'ouest, qui ont du grand air et de l'espace.

Voici les chiffres compilés par le gérant de la Cité d'Outremont:

Septembre 1927, nombre de permis, 20, valeur, \$220,000, nombre de logements, 25.

Septembre 1926, nombre de permis, 12, valeur, \$269,550, nombre de logements, 35.

Septembre 1925, nombre de permis, 12, valeur, \$269,550, nombre de logements, 35.

(A suivre à la page 3)

LES MARCHANDS DE CHAUSSURES

C'est ce soir, à l'édifice de la "Patrie" que sera tenue l'assemblée des marchands de chaussures de Montréal. Des affaires de la plus haute importance seront soumises pour discussion.

M. LE MAIRE BEAUBIEN CONTENT DE SA VILLE

Outremont a ses beaux boulevards, etc., tout comme les villes de l'Ouest

DES DELEGATIONS

Le rapport de M. Lacroix, administrateur, sur l'immeuble en sept., est fort intéressant

De retour d'un voyage dans l'Ouest, jusqu'à Vancouver, où il a assisté au congrès de l'Association de la Chambre canadienne de commerce, M. le maire Joseph Beaubien, à la séance du conseil de la cité d'Outremont, en réponse à quelques paroles de bienvenue de la part de M. E. W. Sayer, maire suppléant, a résumé ses impressions sur les villes de l'Ouest en disant que la ville dont il est le premier magistrat n'avait rien à envier aux villes de la côte du Pacifique.

Pourtant, Son Honneur a fait une réserve quant à la mentalité des gens de l'Ouest, à l'effet qu'ils semblent plus anxieux d'habiter des cottages, car ce qu'ils veulent c'est de l'air, du soleil, de l'espace quoi. Il n'y a qu'une ville où le maire a vu de plus beaux boulevards que dans l'Est du Canada.

Comme M. Sayer avait fait allusion au retour de M. Joseph Ethier, échoué, ce dernier dit quelques mots de remerciements et remarqua qu'en se rendant jusqu'à la Rivière à la Paix, s'il n'a pas eu l'avantage de voir d'aussi beaux boulevards que M. le maire, par contre, il a vu la plus belle récolte de l'Ouest canadien. Un homme seul sur une machine peut faucher de 30 à 40 acres de blé par jour.

DES REQUETES

Comme c'est la coutume, plus d'une requête a été présentée à la connaissance du conseil par le greffier de la cité, M. E. T. Simpson. Un vent eut, l'autre cela, un troisième n'en veut pas. Aussi les délégations sont assez nombreuses et, hier soir, elles étaient rehaussées par la présence de plusieurs dames. Fallait-il refuser à ces dames ce qu'elles demandaient? Le conseil n'a pas osé, mais il n'a pas non plus accordé, ou plutôt il a accordé par défaut.

Dans l'occurrence, il s'agissait de propriétaires de l'avenue Hartland qui s'opposent à ce que la Compagnie des Travaux prolonge ses rails, sur cette rue, sur une longueur d'environ 100 pieds. M. T. R. Montgomery s'est fait l'interprète de la délégation. L'existence d'un "Y", avenue Hartland, est la cause de graves ennuis, principalement l'hiver, alors que si par hasard un tramway y stationne, il se perd pratiquement à bloquer l'entrée de la rue. On veut donc obtenir la permission accordée de poser un "Y" à cet endroit n'était que temporaire. Bref, non seulement l'on s'oppose à ce qu'il fasse son prolongement, mais on demande même qu'il soit complètement enlevé.

Après discussion, il est proposé par l'échevin A. C. Gravel, secondé par l'échevin J. J. Gillett que la compagnie soit priée de ne pas prolonger l'Y, en question et que l'avenue Van Horne se prolonge jusqu'à la Côte des Neiges, que cet "Y" soit complètement enlevé.

CETTE RUE

Lors de la dernière séance, l'on se souvient combien énergiquement une délégation de propriétaires s'est opposée au pavage de la rue qui débouche au chemin Sainte-Catherine, entre les avenues McDougall et Outremont. Or, les intéressés ont été priés, hier soir, que la rue ne serait pavée, d'ici au printemps prochain, du moins et que par ailleurs, le système d'éclairage sera installé. Il est entendu que les propriétaires devront reculer leur clôture de façon à ce qu'elle n'empêche plus sur le terrain de la ville. On entendra donc encore parler de cette rue, au printemps, tout probablement.

La construction projetée de deux cottages, l'un à l'angle de l'avenue McDougall et du chemin Sainte-Catherine, l'autre à l'angle de l'avenue Ferniehill et du chemin Sainte-Catherine, a fait l'objet d'une longue discussion, les propriétaires riverains s'y opposant. La question est restée en suspens.

DES PAVAGES

Un entrepreneur a demandé au conseil de paver l'avenue Davar au nord de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard, ainsi que l'avenue McEachran, à 100 pieds au nord de la rue Ducharme. Corse M. Emile Lacroix, ingénieur administrateur de la Cité d'Outremont fait remarquer qu'il n'y a qu'une moitié de l'avenue qui appartient à la ville, l'autre étant la propriété de la Succession Beaubien, il suggère qu'on devrait "autoriser" la ville à faire les autres pavages demandés, ainsi que celui de la rue, à l'arrière d'une série de jolies maisons, comprenant 36 logements. Une résolution est passée à cet effet.

LA CONSTRUCTION

Le rapport mensuel des activités de l'immeuble que présente, chaque mois, M. Emile Lacroix, est toujours des plus intéressants et celui de septembre dernier ne le cède pas aux précédents, car il souffre avec honneur la comparaison.

En septembre, le nombre des permis de construire a été de 20, soit pour une valeur de \$220,000, ce qui porte le total de la valeur des permis depuis le 1er janvier au 5 octobre courant, à \$2,507,900, comparativement à \$1,968,675 pour le même laps de temps, en 1926. M. Lacroix a tenu à faire ressortir le fait que les cottages semi-détachés, au nombre de 34, entre en ligne de compte avec un peu plus d'un demi-million, tandis que la valeur des cottages atteint la somme de \$438,600, ce qui est pratiquement le million. C'est dire qu'il y a des gens dans l'est comme dans l'ouest, qui ont du grand air et de l'espace.

Voici les chiffres compilés par le gérant de la Cité d'Outremont:

Septembre 1927, nombre de permis, 20, valeur, \$220,000, nombre de logements, 25.

Septembre 1926, nombre de permis, 12, valeur, \$269,550, nombre de logements, 35.

Septembre 1925, nombre de permis, 12, valeur, \$269,550, nombre de logements, 35.

(A suivre à la page 3)

LES MARCHANDS DE CHAUSSURES

C'est ce soir, à l'édifice de la "Patrie" que sera tenue l'assemblée des marchands de chaussures de Montréal. Des affaires de la plus haute importance seront soumises pour discussion.

IL A ETE PERCU A DATE 58 P.C., DU ROLE FONCIER

La perception foncière pour la même période de 1926 représentait 55 p.c.

\$508.337.

Le montant total des contributions foncières reçues, hier, à l'hôtel de ville a été de \$508,337, représentant 1651 comptes acquittés, ce qui porte le grand total à date à \$11,645,166, représentant 28,629 comptes acquittés. Pour la même période correspondante de l'an dernier, la perception foncière s'élevait à \$1,775,006. Le total de cette année dépasse donc celui de l'année dernière de \$570,000 dans les versements et de 567 dans le nombre de comptes. Ces chiffres nous ont été fournis par le trésorier adjoint de la Cité, M. P. Collin. "C'est très satisfaisant, déclara-t-il."

M. Collin ajouta que l'affluence à l'hôtel de ville avait diminué et que les employés ordinaires continuaient à percevoir ce qu'il restait de taxes à percevoir. En terminant, M. Collin a déclaré que la perception, cette année, représentait 58 p.c. du rôle courant en comparaison de 55 p.c. pour le rôle précédent.

LE DINER DES MANUFACTURIERS CANADIENS

Il aura lieu le 13 octobre.—L'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre, sera présent

Hier après-midi a eu lieu une réunion du comité chargé d'organiser le banquet offert par l'Association des Manufacturiers Canadiens, jeudi, le 13 octobre, dîner auquel l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, sera présent.

M. F. R. Whittall, président de la division de Québec, et qui présidera le dîner, dit qu'on peut s'attendre à une foule plus grande qu'à aucun des dîners donnés par l'Association.

L'industrie de la pâte à papier et du papier sera bien représentée, car ce dîner a justement lieu le jour où l'on posera la